

Renforcement du réseau de transport à 120 kV entre les postes de Figury et de Palmarolle

Instructions

Ce document constitue l'instrument de base pour colliger l'ensemble de l'information relative à la surveillance environnementale du projet pendant la phase de construction du prolongement de la ligne biterne à 120 kV en provenance du poste de Figury sur une distance d'environ dix-huit (18) kilomètres jusqu'au poste de Palmarolle.

Le Guide identifie les éléments du milieu qui pourraient être affectés par les travaux ainsi que les mesures d'atténuation à appliquer pour atténuer les impacts qui ont été identifiés dans le rapport d'évaluation environnementale du projet et les études complémentaires subséquentes.

Le Guide présente d'abord les mesures d'atténuation particulières applicables à l'ensemble du projet suivi de certaines mesures d'atténuation courantes qui doivent faire l'objet d'une attention particulière tout au long de la construction. Par la suite, les éléments sensibles sont numérotés et localisés sur chacun des feuillets cartographiques; les mesures particulières s'y rapportant sont présentées dans les fiches qui devront être complétées par le surveillant.

Les limites et les mesures montrées sur ce document ne doivent pas servir à des fins de délimitation foncière. Aucune analyse foncière n'a été effectuée par un arpenteur-géomètre.

Quelques pages pour la prise de notes supplémentaires ou de commentaires se trouvent également à la fin du présent document.

Exemple de fiche

Description du chemin à utiliser et du sens de déplacement pour accéder aux supports.

STRATÉGIE D'ACCÈS **Pylône 1 : Accéder au support par l'emprise.**

Description du site d'intervention :
le numéro de l'**élément sensible**, sa position exacte (**chaînage**) et son type (**identification**).

Liste des mesures d'atténuation spécifiques à l'élément sensible

Zones à cocher pour indiquer si la mesure a été **appliquée (A)** ou **non appliquée (NA)**.
Dans le cas où la mesure n'a pas été appliquée, un ou des commentaires doivent apparaître dans la section commentaires et remarques
Le surveillant indique, s'il y a lieu, la **référence** à ses propres dossiers de surveillance

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	

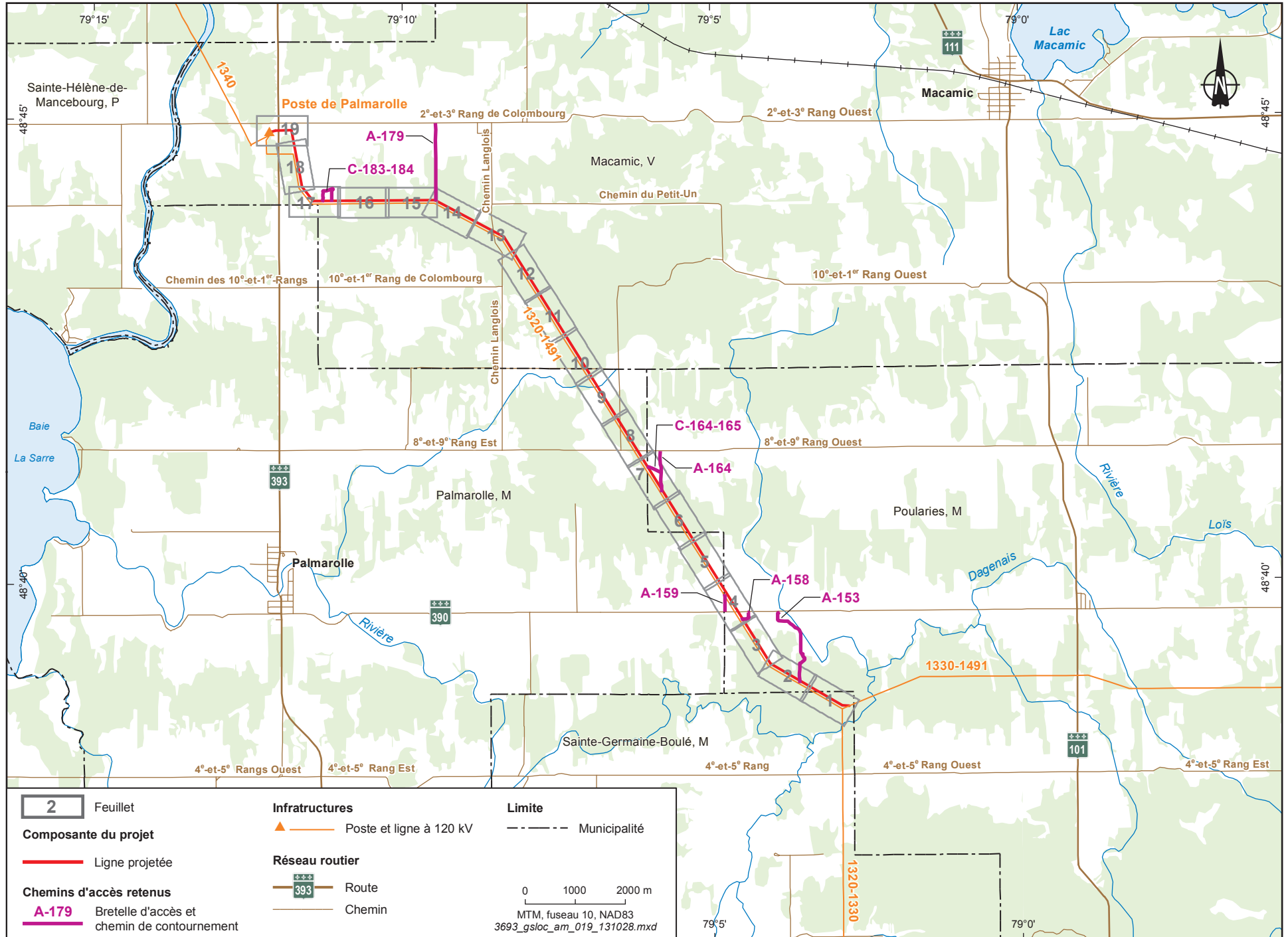
Zone réservée pour inscrire le numéro de l'élément, les commentaires et les remarques sur l'efficacité et la pertinence des mesures d'atténuation, les modifications apportées aux mesures prévues et la justification des interventions réalisées et non prévues.

Index des photos correspondant aux secteurs photographiés

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

Photo

Localisation des feuillets



Informations complémentaires

Le réseau hydrographique représenté sur les feuillets cartographiques du présent Guide provient de la base de données topographiques du Québec (BDTQ). Toutefois, certains cours d'eau n'apparaissant pas dans la BDTQ ont été recensés au terrain et ajoutés à la liste des éléments sensibles à considérer.

Les modes de déboisement spécifiques¹ appliqués lors du déboisement de l'emprise sont indiqués sur les feuillets cartographiques du Guide. Ces zones doivent être protégées pendant la construction.

¹ Le mode de déboisement B s'applique aux abords de tous les lacs, cours d'eau et tourbières ainsi que sur les pentes abruptes et sensibles à l'érosion. Lorsque le mode de déboisement n'est pas précisé, c'est le mode A qui s'applique.

Mode A : Mode de déboisement qui consiste en une coupe manuelle ou mécanisée de tous les arbres, arbustes et broussailles de plus de 30 cm de hauteur.

Mode B : Mode de déboisement qui exige de conserver la strate arbustive (tous les arbustes identifiés au devis de déboisement d'une hauteur maximale de 2,5 m à maturité) de même que les souches et le système racinaire des arbres coupés. Le mode B2 est une variante du mode B. Il est prescrit en présence d'éléments sensibles et là où la densité de la végétation est très faible. Dans le mode B2, les arbres et arbustes abattus manuellement sont tronçonnés en section de 1,2 m et laissés au sol sans amoncellement.

MESURES D'ATTÉNUATION PARTICULIÈRES

Eaux de surface et eaux souterraines

- Avant le début des travaux, procéder à l'inventaire des puits d'eau potable. Le cas échéant, établir un périmètre de protection de 30 m autour de chaque puits ainsi qu'un programme de surveillance environnementale (qualité et débit de l'eau).
- Utiliser uniquement des ponts provisoires pour la traversée des cours d'eau permanent et intermittent. L'utilisation de ponceaux est interdite à moins d'autorisation de la part du représentant d'Hydro-Québec au chantier.
- Stabiliser les remblais des ponts provisoires au moyen de techniques s'harmonisant le plus possible avec le milieu et conformément au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI).
- Lors de l'installation des ponts provisoires, mettre en place des barrières à sédiments à la satisfaction du représentant d'Hydro-Québec.
- Traverser les fossés de drainage à l'aide de ponceaux. Enlever les ponceaux à la fin des travaux.

Milieu humide (construction et réaménagement)

- Baliser les milieux humides à l'aide de clôture orange et de piquets.
 - Réaliser les travaux de construction des fondations des pylônes localisés à l'intérieur de milieux humides, soit les pylônes 152, 154, 155, 160, 165, 166, 169, 170, 171, 181, 182, 183 avant le 30 avril 2014.
 - Limiter au strict nécessaire les déplacements dans l'emprise.
 - Aménager l'aire de travail pour la construction de chacun des pylônes localisés en milieu humide sans excéder une superficie de 1 960 m² (cercle d'un rayon de 25 m mesuré à partir du centre du pylône). Ces aires de travail sont temporaires et l'entrepreneur doit réaménager le site à ses frais pour le remettre dans son état initial tel qu'exigé à la clause 7.12 des clauses environnementales particulières et aux clauses 10 et 21 des clauses environnementales normalisées.
 - Dans la mesure du possible, ne circuler dans les milieux humides que lorsque le sol est gelé; à défaut, aménager dans l'emprise un chemin d'accès ou de circulation temporaire selon l'une des méthodes autorisées par le MDDEFP lors de la demande de certificat d'autorisation, soit :
 1. Mise en place de fascine (pontage) ;
 2. Aménagement d'un chemin d'hiver sans mise en forme ;
 3. Aménagement d'un chemin d'hiver avec mise en forme à partir du matériel tout-venant excavé dans les fossés de drainage ;
 4. Aménagement d'un chemin d'hiver avec mise en forme à partir de matériel granulaire provenant d'une source d'emprunt et disposé sur une membrane géotextile ;
 5. Aménagement d'un chemin d'hiver avec mise en forme à partir de matériel granulaire provenant d'une source d'emprunt et disposé sur une membrane géotextile, elle-même disposée sur de la fascine.L'entrepreneur doit déposer sa ou ses méthodes de travail avant le début des travaux.
 - Dans les tourbières ouvertes identifiées au guide terrain, éviter d'utiliser de la fascine (pontage de bois) pour l'aménagement des chemins d'accès et de circulation et des aires de travail pour la construction des pylônes. Si de la fascine est utilisée dans ces milieux, la retirer à la fin des travaux lors des opérations de réaménagement, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec.
- Lorsque requis, aménager des chemins d'accès et de circulation temporaires à l'intérieur des milieux humides dont la largeur n'excède pas 8 m, incluant la surface de roulement, les fossés et l'aire de stockage de la terre végétale de surface. Réaménager ces chemins (aux frais de l'entrepreneur) à la fin des travaux conformément à l'article 7.12 des clauses environnementales particulières et 15,4 des clauses environnementales normalisées.
- Éviter le plus possible d'effectuer le ravitaillement en carburant de la machinerie à l'intérieur des limites des milieux humides et ravitailler sa machinerie avant d'y entrer.
 - Lorsque le sol n'est pas gelé à une profondeur d'au moins 35 centimètres, utiliser de la machinerie adaptée aux sols de faible capacité portante lorsqu'il travaille en milieu humide. Fournir les spécifications techniques de la machinerie utilisée pour approbation par le représentant d'Hydro-Québec.
 - Localiser les aires de nettoyage du matériel décrites à l'article 15.2 des clauses environnementales normalisées à l'extérieur des milieux humides.

MESURES D'ATTÉNUATION PARTICULIÈRES

- Soumettre un plan de remise en état pour approbation au représentant environnement d'Hydro-Québec et le réaliser. Ce plan doit comprendre, sans s'y limiter, les exigences suivantes :
 1. Retirer les matériaux granulaires ainsi que les déblais et en disposer à l'extérieur des milieux humides et autres milieux sensibles ;
 2. Rétablir le drainage naturel et la topographie initiale du site ;
 3. Comblir les ornières de plus de 20 cm et niveler les aires utilisées ;
 4. Recouvrir les surfaces perturbées avec la terre végétale qui a été préalablement entreposée sur le site au début des travaux. Éviter de compacter la terre végétale lors de sa mise en place ;
 5. Éviter toute circulation de la machinerie sur la terre végétale afin d'éviter de compacter le sol ;
 6. Au besoin, scarifier les zones compactées pour favoriser la reprise de la végétation ;
 7. Procéder à l'ensemencement des sols mis à nu le plus rapidement possible.

Sol

- À l'exception des terres agricoles cultivées, ensemercer le sol minéral mis à nu, incluant les aires de travail, de stationnement ou de stockage, l'emprise des chemins d'accès et de circulation et la bande riveraine de 20 m de tous les cours d'eau traversés, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec. Utiliser un mélange de semences de type B composé de 55 % de mil, de 30 % de trèfle rouge et de 15 % de trèfle alsike ou obtenir l'autorisation du représentant d'Hydro-Québec pour utiliser un autre mélange.

Qualité de l'air

- Ne pas brûler les débris ligneux

Espèces fauniques

- Favoriser le déboisement avant le 1^{er} mai ou après le 15 août, soit hors de la période de mise bas et d'élevage des petits des chauves-souris et hors de la période de nidification et d'élevage des petits des oiseaux forestiers.

Activités récréatives et sportives

- Si possible, n'effectuer aucun travail durant la période de chasse à l'orignal de la mi-septembre à la fin octobre et de la chasse à l'ours noir de la mi-mai à la fin juin. Si les travaux ne peuvent pas être effectués à un autre moment, communiquer aux utilisateurs du territoire, par le biais de l'Association de chasse et pêche de La Sarre, la nature et le calendrier des travaux prévus de façon à perturber le moins possible leurs activités et leurs déplacements.
- Informer les représentants du club local des sentiers de motoquad et de motoneige du calendrier des travaux. Mettre en place une signalisation adéquate lorsque les chemins d'accès et de circulation croisent les sentiers de VTT et de motoneige. Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers, et aménager au besoin une voie de contournement. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et réparer tout élément de signalisation endommagé.

Milieu bâti

- Informer les intervenants du milieu (municipalités, MRC, MTQ), les propriétaires des lots touchés et la population en général du calendrier des travaux, des principales voies d'accès qui seront utilisées et du numéro de la ligne Info-projet.
- Entre les points métriques 92 400 et 94 960, limiter l'horaire des travaux aux jours ouvrables, entre 7 h et 17 h, de façon à réduire les inconvénients pour les résidents près de la zone des travaux.

Terres cultivées et boisés privés

- Limiter le plus possible les dimensions des aires de travail et baliser celles-ci au besoin.
- Accéder aux aires de travail par les chemins d'accès existants ou aménagés à cette fin en vue de limiter les impacts sur les terres cultivées.
- Restreindre la circulation à une voie de 8 m de largeur et limiter le nombre de passages au strict nécessaire.

MESURES D'ATTÉNUATION COURANTES

Généralités

- Respecter les clauses environnementales normalisées et particulières d'Hydro-Québec incluses dans les documents d'appel d'offres.
- Remettre les lieux dans leur état d'origine à la fin des travaux. Nivelier les terrains perturbés et réparer les installations endommagées.
- Avant toute intervention sur un terrain privé, toujours s'entendre préalablement avec le propriétaire.

Circulation et infrastructures routières

- Durant les travaux, maintenir en bon état les chemins qu'empruntent les véhicules de transport et les équipements de chantier. À la fin des travaux, réparer, au besoin, tout dommage causé aux chemins.
- Ne pas circuler dans les milieux sensibles à l'érosion en période de pluie abondante ou dans les milieux de faible capacité portante en période de faible gel ou de dégel.
- Mettre en place une signalisation appropriée indiquant l'entrée du chantier et les voies d'accès à l'emprise.
- Assurer la sécurité de la population à proximité des zones habitées, notamment grâce à des barrières de protection ainsi qu'à une signalisation adéquate.

Matériels, engins de chantier et produits dangereux ou polluants

- Avant le début des travaux, soumettre à l'approbation du représentant d'Hydro-Québec les emplacements des aires d'entreposage et utiliser les emplacements autorisés pendant la réalisation des travaux.
- Maintenir les véhicules de transport et les engins de chantier en bon état de fonctionnement afin d'éviter les fuites d'huile, de carburant ou de tout autre polluant et de réduire le plus possible les rejets gazeux et le bruit. À tous les jours, vérifier la présence de fuite de contaminants sur ces équipements; réparer immédiatement, le cas échéant.
- Au besoin, munir les camions de bâches pour réduire l'émission de poussières dans les milieux habités.
- Au besoin, utiliser un abat-poussières (eau ou produit certifié par le bureau de normalisation du Québec) pour limiter les émissions de poussières générées par la circulation du matériel.
- Choisir les véhicules requis pour la réalisation des travaux en tenant compte des particularités du milieu (type de sol, période de l'année, sensibilité environnementale, etc.) de façon à limiter les impacts sur le milieu ainsi que des tâches à accomplir; éviter d'utiliser des engins inutilement gros.
- Élaborer un plan de gestion des produits et des déchets dangereux ainsi qu'un plan d'intervention en cas de déversement accidentel de produits contaminants. Disposer de trousse d'urgence pour une intervention rapide et dont le contenu est approuvé par le représentant d'Hydro-Québec. Informer tous les employés de la démarche à suivre en cas de déversement.
- Nettoyer les équipements servant au transport et à la mise en place du béton dans des aires prévues à cette fin. S'assurer de ne pas évacuer les déchets et les eaux de lavage des bétonnières sur la chaussée.
- Effectuer sous surveillance constante les manipulations de carburant, d'huile ou d'autres produits contaminants.
- Lors d'une découverte accidentelle de sol ou d'eau présentant des indices de contamination (odeurs, apparences), interrompre les travaux d'excavation et aviser sans délai le représentant d'Hydro-Québec. Éliminer les déblais de sols contaminés selon les directives du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

Eaux de surface et eaux souterraines

- Utiliser les accès proposés et les ouvrages existants pour franchir les cours d'eau. Les traversées à gué sont interdites ainsi que toute intervention dans la bande riveraine. Sur les terres privées et sur les terres publiques, mettre en place, au besoin, des ouvrages de franchissement des cours d'eau de manière à prévenir l'érosion.
- Respecter le drainage naturel du milieu et prendre toutes les mesures appropriées pour permettre l'écoulement normal des eaux et éviter la formation d'étangs.
- Éviter d'obstruer les cours d'eau et les fossés, enlever tous les débris pouvant entraver l'écoulement et rétablir leur profil au besoin.
- Ne pas modifier la topographie des berges d'un cours d'eau sans une autorisation préalable d'Hydro-Québec.

MESURES D'ATTÉNUATION COURANTES

- Filtrer, décanter, traiter ou utiliser toute autre méthode approuvée pour le contrôle de la qualité des eaux de ruissellement ou des eaux pompées hors des excavations.

Terres cultivées et boisés privés

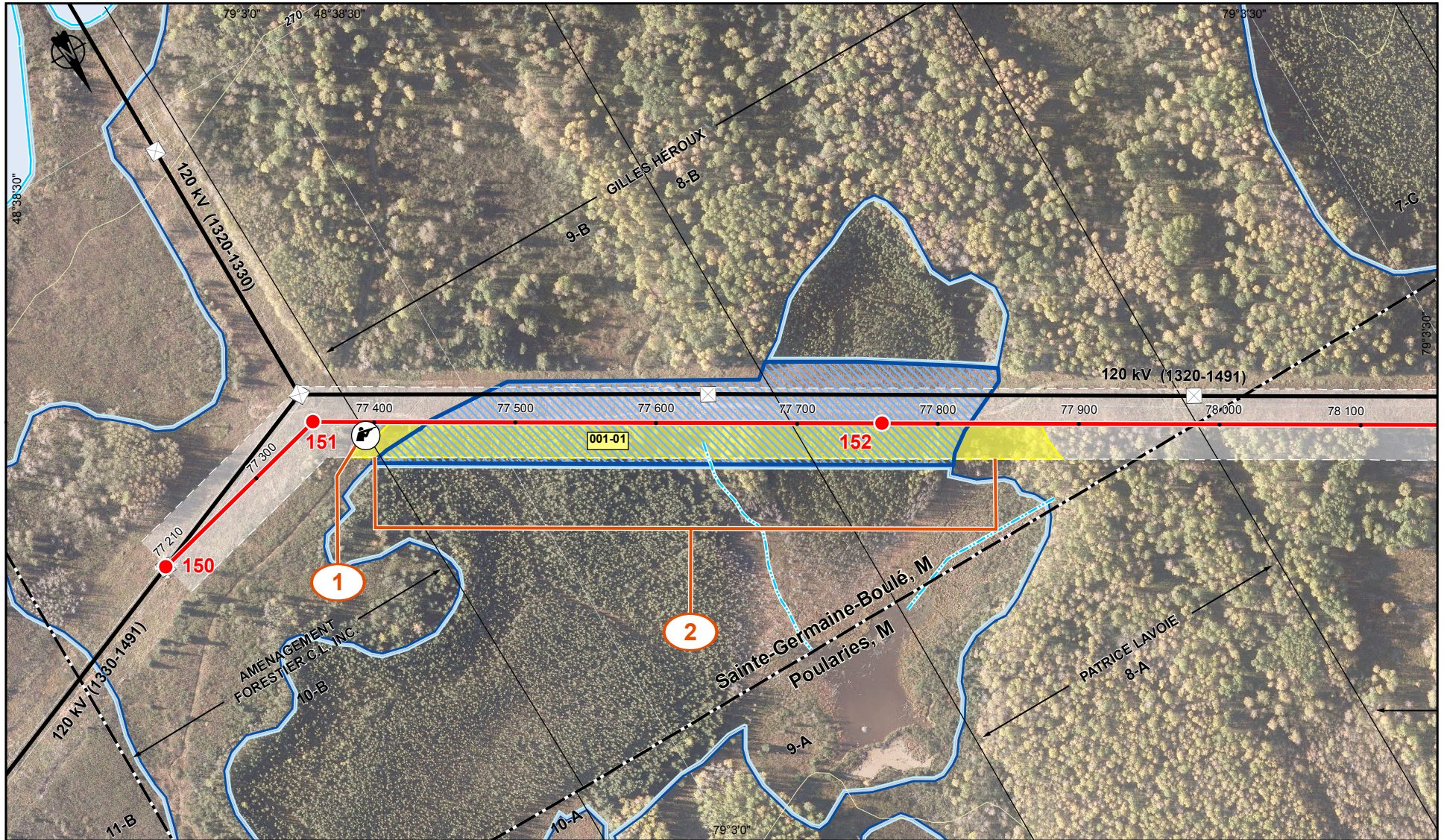
- Au début des travaux, relever l'emplacement des drains existants et assurer leur bon fonctionnement tout au long des travaux, le cas échéant, réparer les drains endommagés.
- Faire un relevé de l'état des clôtures dans l'emprise et localiser les endroits et types de barrières temporaires à installer pour protéger les cultures, le bétail et les propriétés.
- En terres cultivées, là où les sols auront été compactés, procéder à leur scarifiage sur une profondeur de 20 cm au moins afin de les ameublir et de rétablir l'utilisation agricole.
- Stocker la terre végétale décapée en vue de la réutiliser pour la remise en état du terrain.
- Clôturer les excavations laissées sans surveillance.



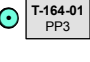

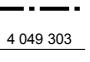
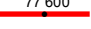



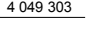

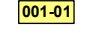






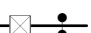
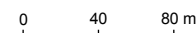


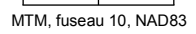

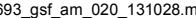
Patrimoine et archéologie

- En cas de mise au jour de vestiges, protéger le bien ou le site découvert et éviter d'en compromettre l'intégrité. Suspendre les travaux et en informer sans délai Hydro-Québec.

Remise en état des lieux

- Nettoyer et remettre en état l'emprise progressivement et non pas différer le tout jusqu'à la fin du contrat.
- Débarrasser le site des matériaux et des installations provisoires et éliminer les déchets et les déblais dans des sites autorisés à cet effet et cela, au fur et à la mesure de l'avancement des travaux.

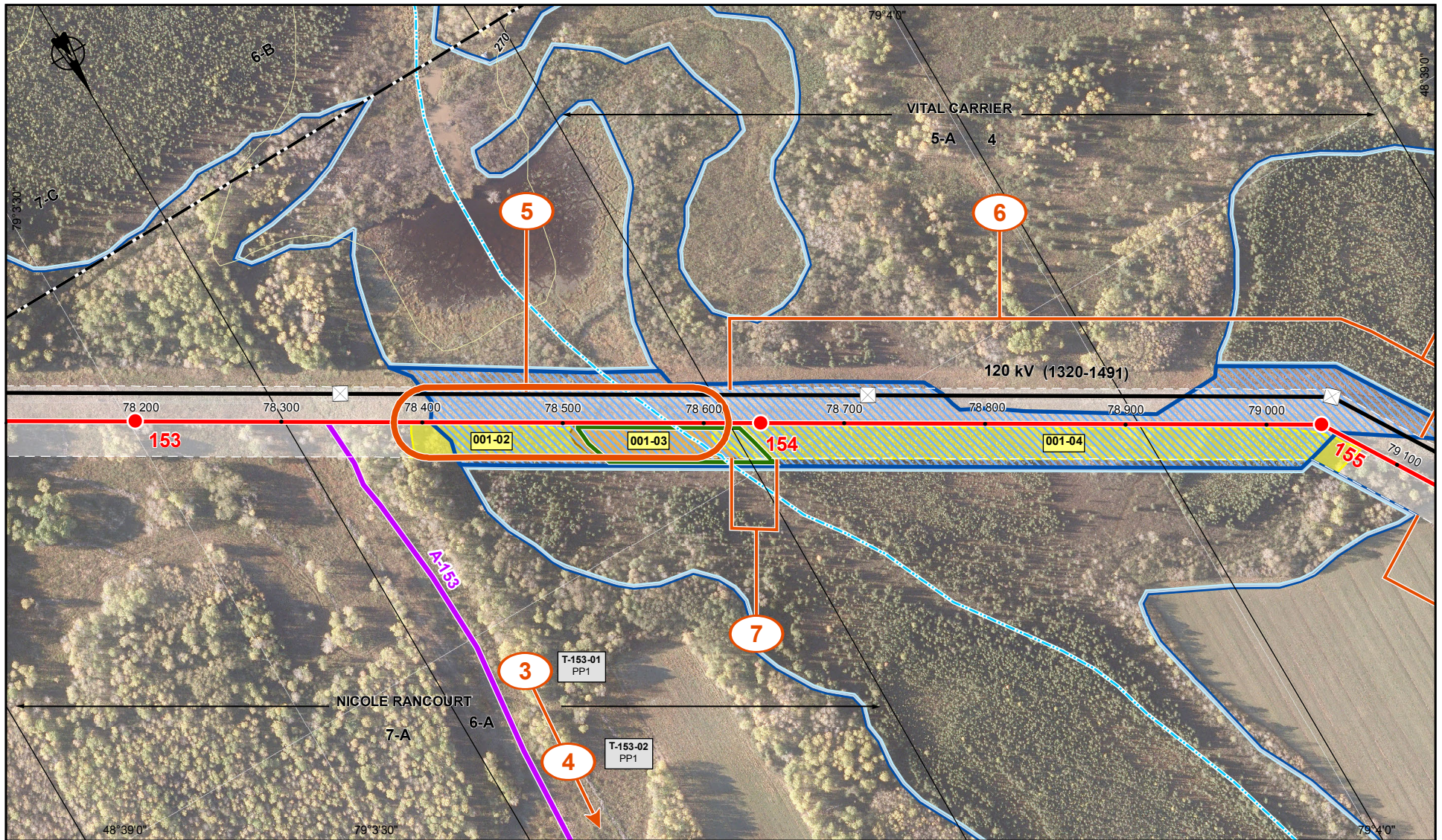


	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		0 40 80 m
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				MTM, fuseau 10, NAD83
					Tourbière ouverte				3693_gsf_am_020_131028.mxd

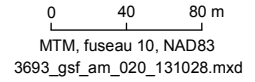
STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 150 à 153 : À Poularies, accès par la route 390 et par le chemin A-153.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
1	77 394	Camp de chasse	Si une installation de chasse se trouve dans l'emprise de la ligne ou dans un chemin de circulation, entrer en contact avec le propriétaire pour qu'il la démantèle.			
2	77 400 à 77 840	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :															Photo																		
<div style="display: flex; align-items: flex-start;"> <div style="flex: 1; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;"> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td><td style="width: 20px; height: 15px;"></td></tr> <!-- Additional rows would follow the same pattern --> </table> </div> <div style="flex: 2; border-right: 1px solid black; padding-right: 5px;"> <!-- Empty grid for comments --> </div> <div style="flex: 1; padding-left: 5px;"> <!-- Empty grid for photos --> </div> </div>																																	



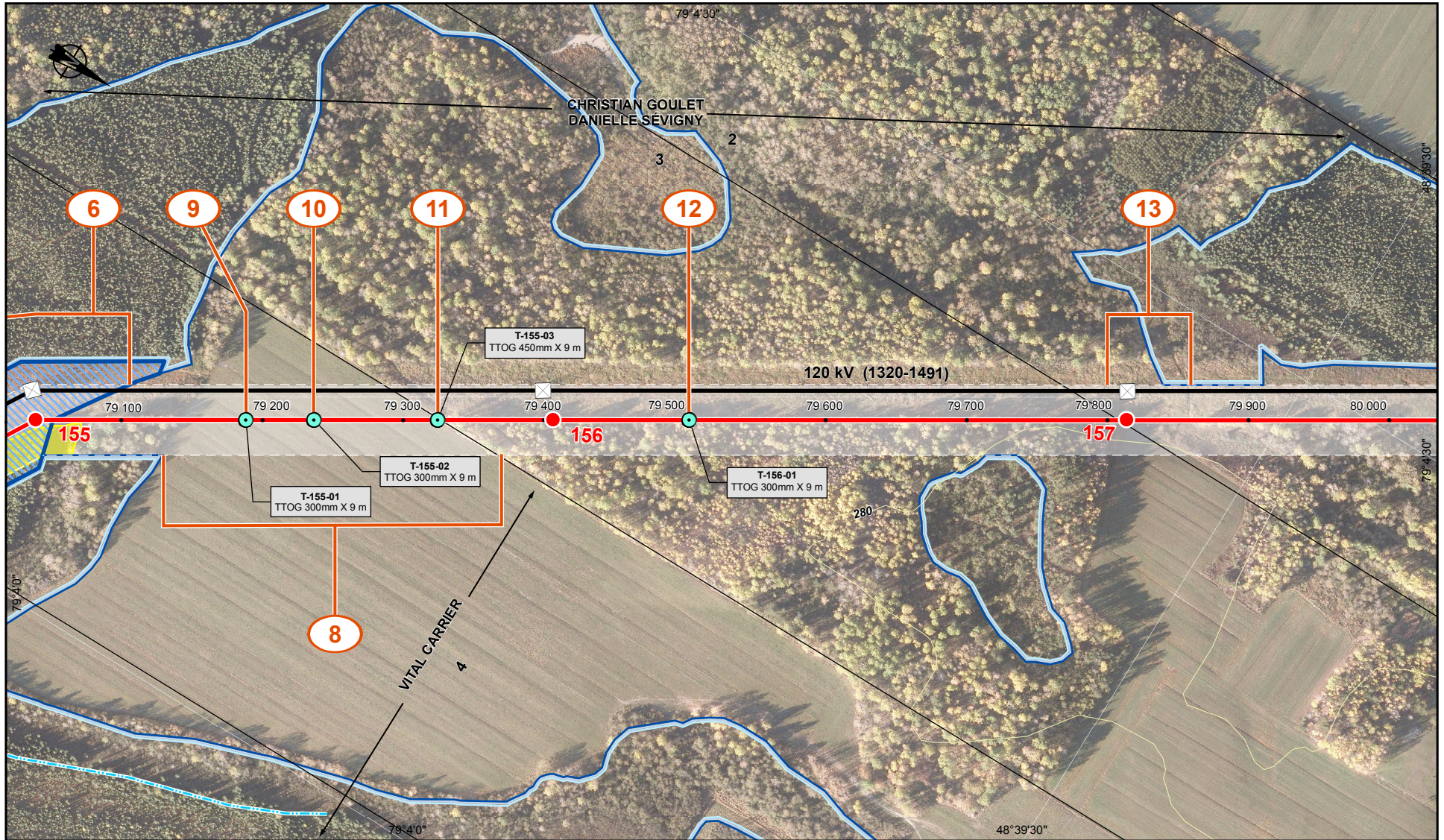
	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		
	Numéro de l'élément sensible				Milieu humide inventorié				
					Tourbière ouverte				



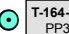








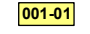






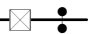
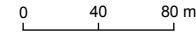


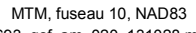

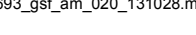


STRATÉGIE D'ACCÈS	<p>Pylônes 150 à 153 : À Poularies, accès par la route 390 et par le chemin A-153.</p> <p>Pylônes 154 à 158 : À Poularies, accès par la route 390 et par le chemin A-158.</p>
--------------------------	---

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
3	A-153	Fossé de drainage (T-153-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP1.			
4	A-153	Fossé de drainage (T-153-02)	Mettre en place un pont provisoire de type PP1.			
5	78 380 à 78 618	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone en raison de la présence d'un milieu humide et d'un ruisseau intermittent.			
6	78 618 à 79 108	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
7	78 618 à 78 650	Tourbière ouverte	Dans la tourbière ouverte, l'entrepreneur doit éviter d'utiliser de la fascine (pontage de bois) pour l'aménagement des chemins d'accès et de circulation et des aires de travail pour la construction des pylônes. Si de la fascine est utilisée dans ces milieux, elle devra être retirée à la fin des travaux lors des opérations de réaménagement, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :											Photo	



	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		0 40 80 m
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				MTM, fuseau 10, NAD83
					Tourbière ouverte				3693_gsf_am_020_131028.mxd

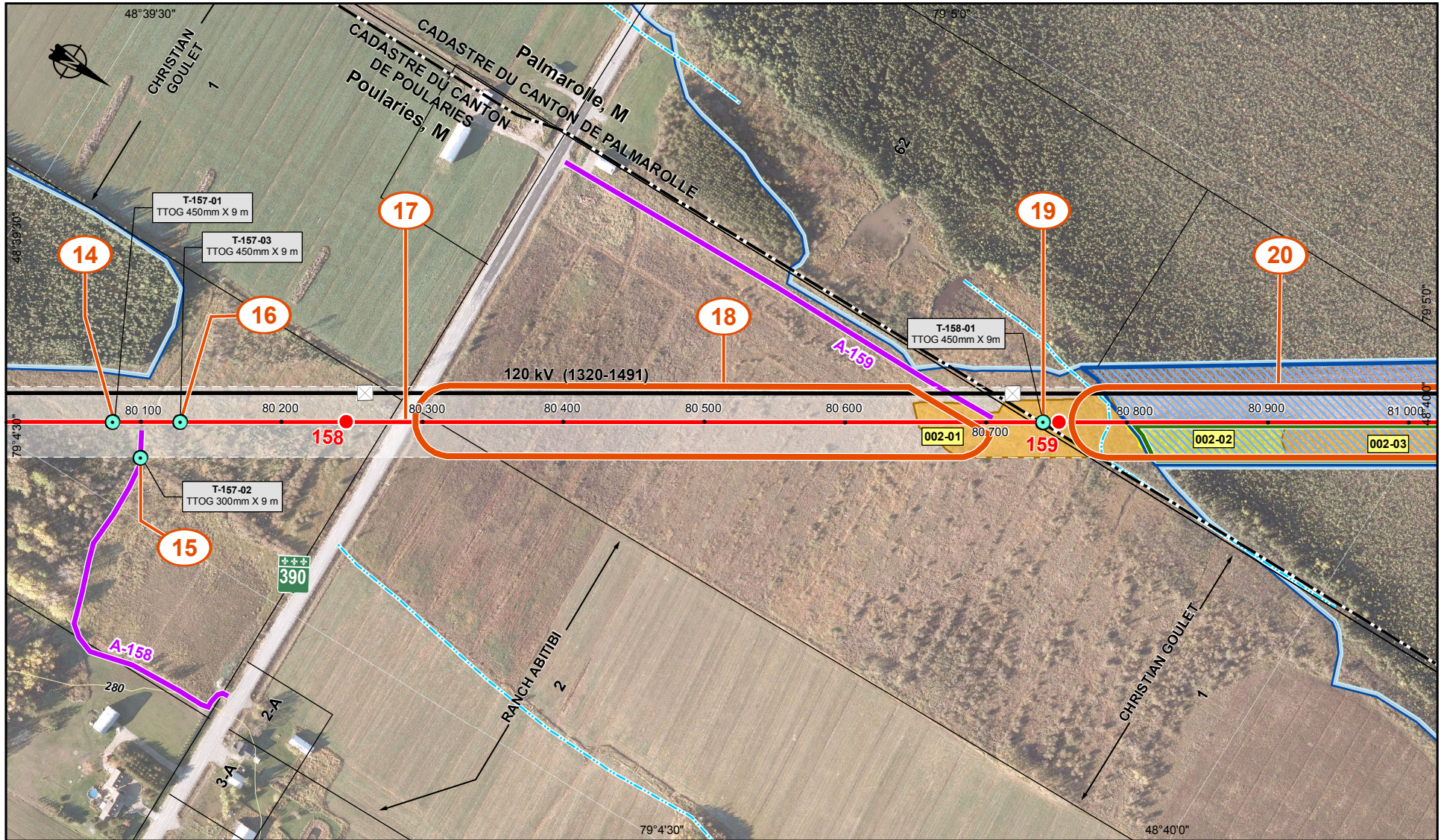
STRATÉGIE D'ACCÈS



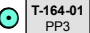






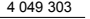

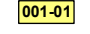






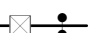



Pylônes 154 à 158 : À Poularies, accès par la route 390 et par le chemin A-158.

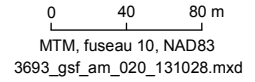
ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
6	78 618 à 79 108	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
8	79 130 à 79 363	Terre cultivée	Utiliser uniquement le chemin de circulation dans l'emprise. Restreindre la circulation à une voie de 8 m de largeur et limiter le nombre de passage au strict nécessaire.			
9	79 188	Fossé de drainage (T-155-01)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm x 9 m.			
10	79 237	Fossé de drainage (T-155-02)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm x 9 m.			
11	79 324	Fossé de drainage (T-155-03)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 450 mm x 9 m.			
12	79 503	Fossé de drainage (T-156-01)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm x 9 m.			
13	79 800 à 79 859	Terre cultivée	Utiliser uniquement le chemin de circulation dans l'emprise. Restreindre la circulation à une voie de 8 m de largeur et limiter le nombre de passage au strict nécessaire.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

Photo



	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600 Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303 Lot, numéro
	A-153 Bretelle d'accès et chemin de contournement		001-01 Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		
	1 Numéro de l'élément sensible		Tourbière ouverte		Milieu humide inventorié				



STRATÉGIE D'ACCÈS

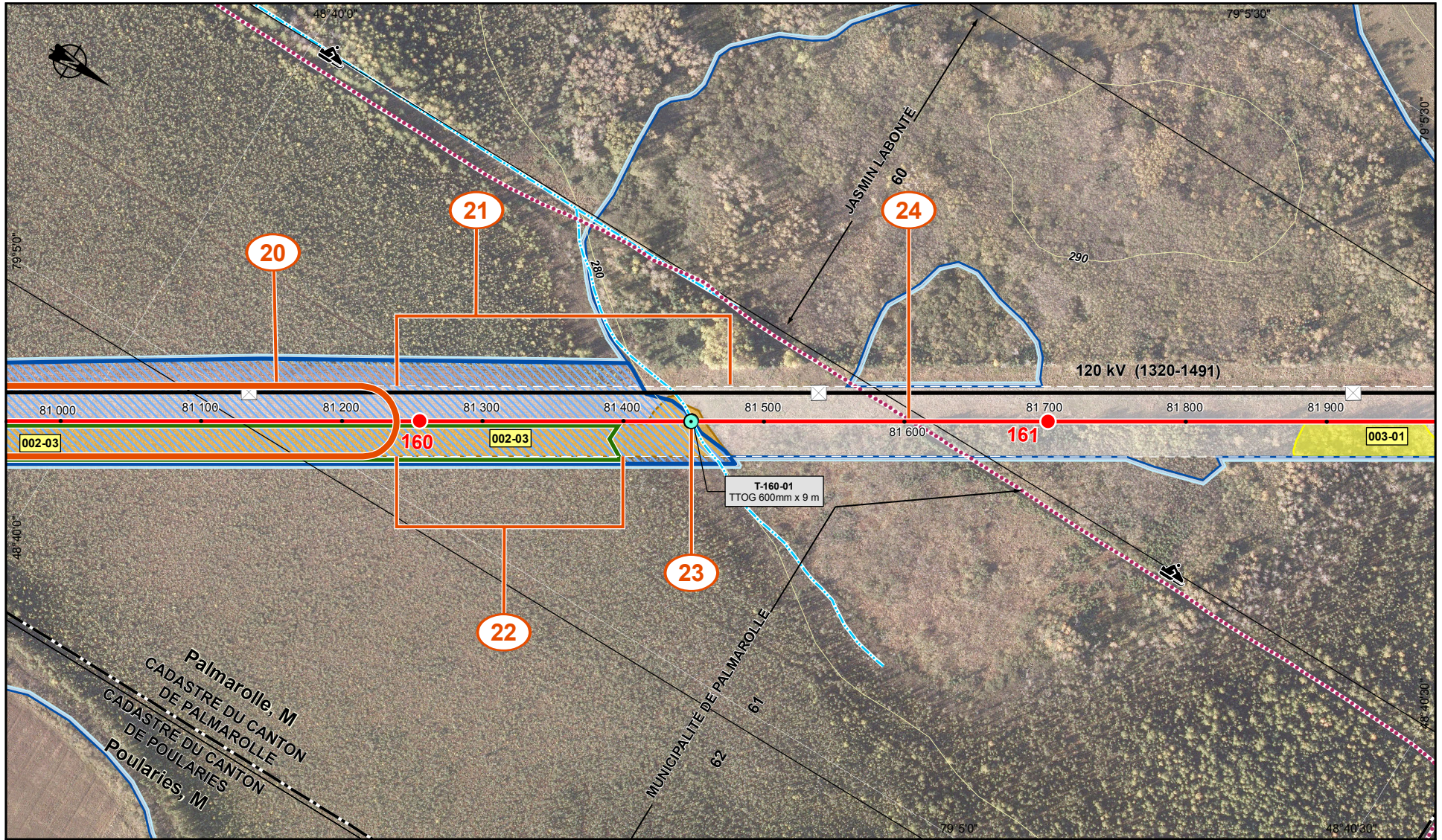
Pylônes 154 à 158 : À Poularies, accès par la route 390 et par le chemin A-158.

Pylône 159 : À Poularies, accès par la route 390 et par le chemin A-159.

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
14	80 080	Fossé de drainage (T-157-01)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 450 mm x 9 m.			
15	A-158	Fossé de drainage (T-157-02)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm x 9 m.			
16	80 130	Fossé de drainage (T-157-03)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 450 mm x 9 m.			
17	80 288	Route 390	Mettre en place une signalisation adéquate indiquant l'entrée du chantier et les voies d'accès à l'emprise.			
18	80 295 à 80 700	ZNI	Éviter de circuler en terre cultivée en utilisant le chemin d'accès A-159.			
19	80 740	Fossé de drainage (T-158-01)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 450 mm x 9 m pour traverser le fossé de drainage.			
20	80 781 à 81 250	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone en raison de la présence d'un milieu humide et d'un ruisseau intermittent.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

Photo



	150	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		T-164-01 PP3	Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303	Lot, numéro
	A-153	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM	Propriétaire
		Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante	 0 40 80 m MTM, fuseau 10, NAD83 3693_gsf_am_020_131028.mxd		
	1	Numéro de l'élément sensible		Tourbière ouverte		Milieu humide inventorié					

STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 160 à 164 : À Poularies, accès par le 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest et par le chemin A-164.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
20	80 781 à 81 250	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone en raison de la présence d'un milieu humide et d'un ruisseau intermittent.			
21	81 250 à 81 475	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
22	81 250 à 81 400	Tourbière ouverte	Dans la tourbière ouverte, l'entrepreneur doit éviter d'utiliser de la fascine (pontage de bois) pour l'aménagement des chemins d'accès et de circulation et des aires de travail pour la construction des pylônes. Si de la fascine est utilisée dans ces milieux, elle devra être retirée à la fin des travaux lors des opérations de réaménagement, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec.			
23	81 456	Ruisseau intermittent T-160-1	Mettre en place un ponceau de type TTOG 600 mm x 9 m.			
24	81 605	Sentier de motoneige	Informers les représentants du club de motoneige local du calendrier des travaux. Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers, et aménager au besoin une voie de contournement. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et, au besoin, réparer tout élément de signalisation endommagé.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :															Photo	
<div style="background-color: #e0e0e0; border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>																

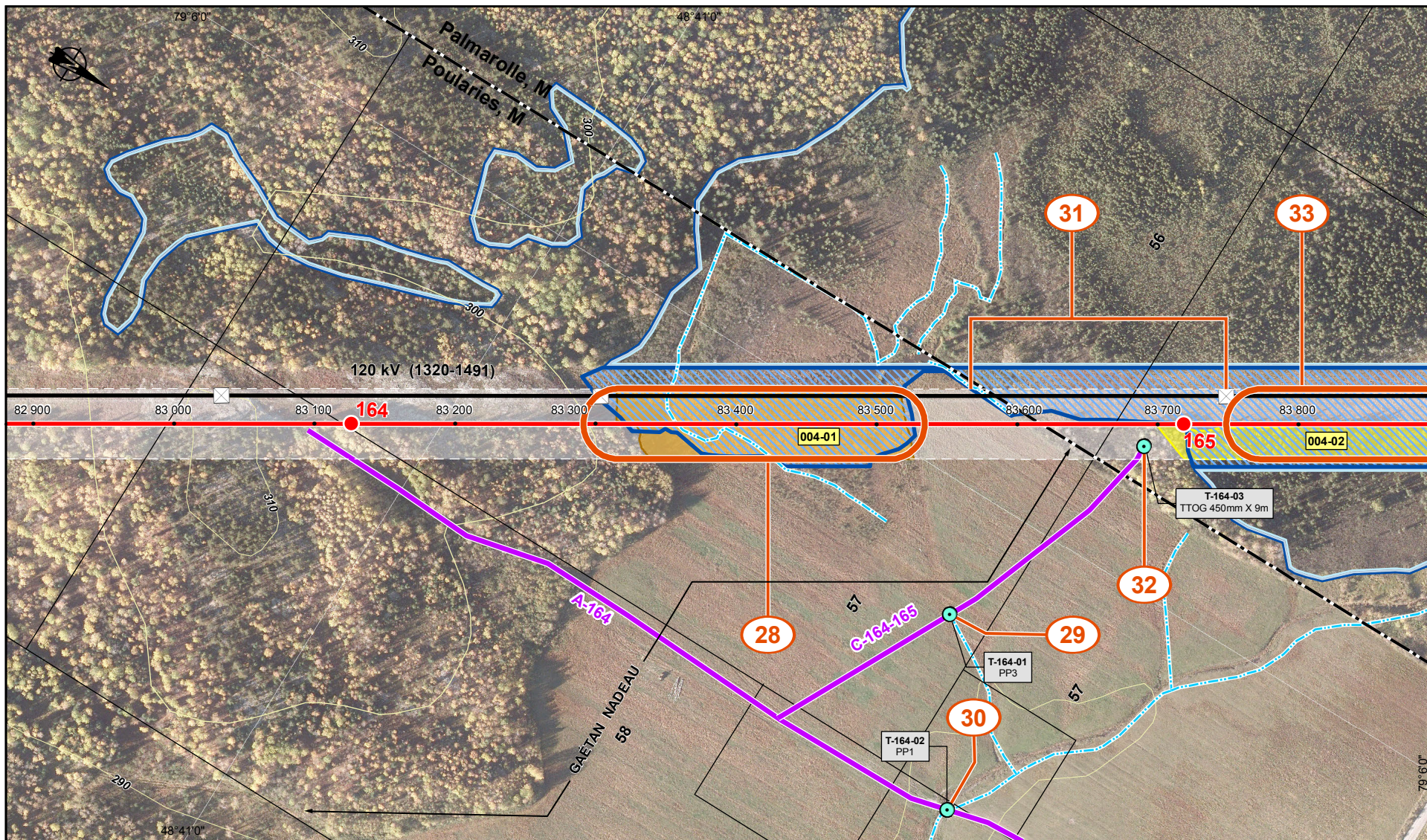


	150 Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		T-164-01 PP3 Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600 Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303 Lot, numéro
	A-153 Bretelle d'accès et chemin de contournement		001-01 Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante	0 40 80 m	
	1 Numéro de l'élément sensible		Tourbière ouverte		Milieu humide inventorié	MTM, fuseau 10, NAD83 3693_gsf_am_020_131028.mxd			

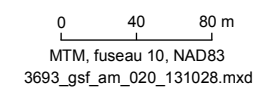
STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 160 à 164 : À Poularies, accès par le 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest et par le chemin A-164.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
25	82 057 à 82 163	Milieu humide	Circuler au sud de l'emprise pour limiter l'impact sur le milieu humide. Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
26	82 162	Sentier de motoneige	Informers les représentants du club de motoneige local du calendrier des travaux. Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers, et aménager au besoin une voie de contournement. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et, au besoin, réparer tout élément de signalisation endommagé.			
27	82 670 à 82 740	Milieu humide	Éviter le milieu humide en circulant au nord de l'emprise.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :						Photo	
<div style="border: 1px solid gray; width: 100%; height: 100%; background-image: linear-gradient(to right, gray 1px, transparent 1px), linear-gradient(to bottom, gray 1px, transparent 1px); background-size: 20px 20px;"> </div>							



	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel				
	Numéro de l'élément sensible		Tourbière ouverte		Milieu humide inventorié				

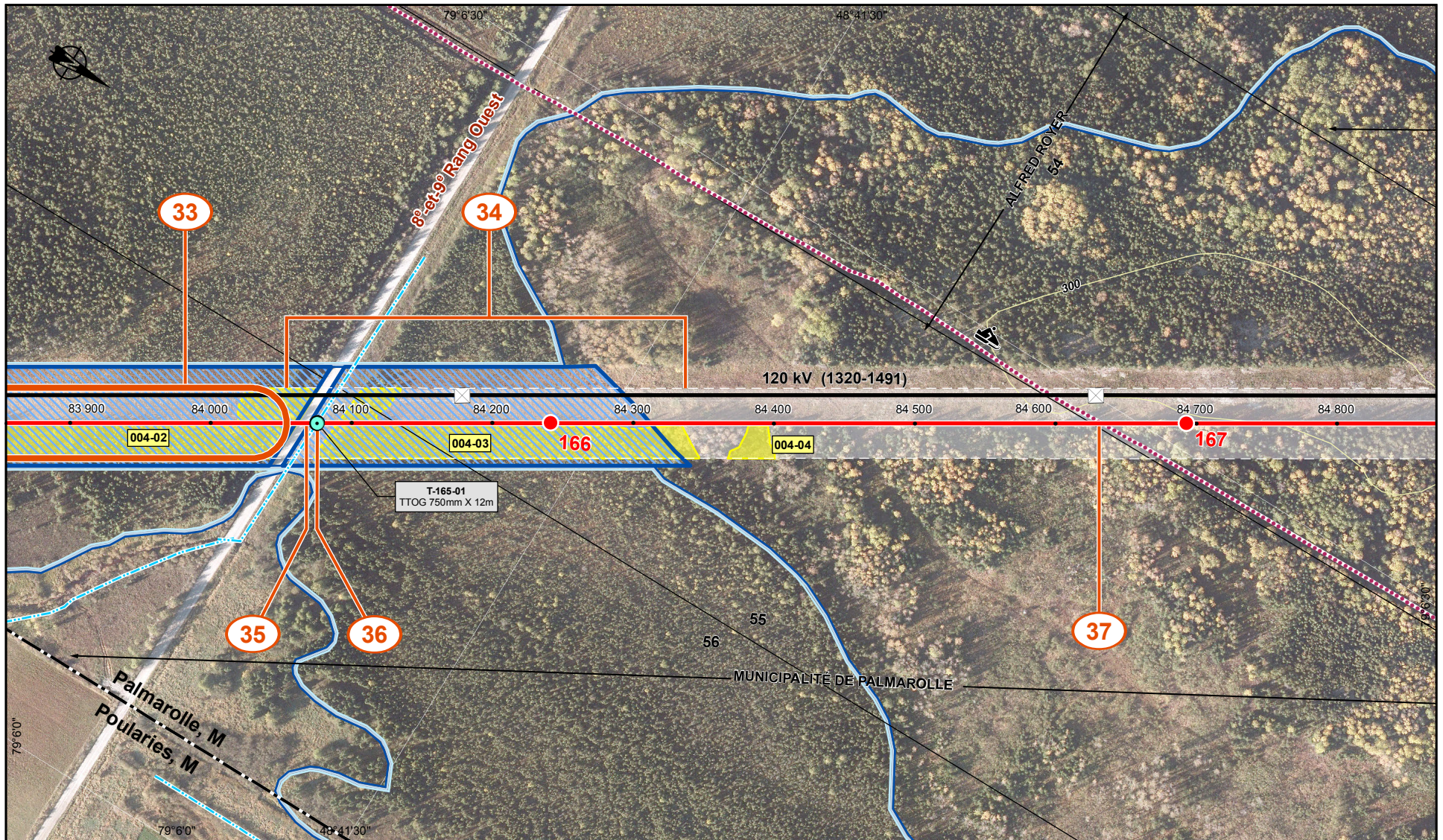


STRATÉGIE D'ACCÈS**Pylônes 160 à 164** : À Poularies, accès par le 8^e et 9^e Rang Ouest et par le chemin A-164.**Pylône 165** : À Poularies, accès par le 8^e et 9^e Rang Ouest et par les chemins A-164 et C-164-165.

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
28	83 292 à 83 535	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone car présence de milieu humide, d'un ruisseau et de terres cultivées.			
29	C-164-165	Fossé de drainage T-164-01	Mettre en place un pont provisoire de type PP 3.			
30	A-164	Cours d'eau intermittent T-164-02	Mettre en place un pont provisoire de type PP 1.			
31	83 566 à 83 746	Milieu humide	Circuler au nord de l'emprise pour limiter l'impact sur le milieu humide. Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales.			
32	C-164-165	Fossé de drainage T-164-03	Mettre en place un pont provisoire de type TTOG 450 mm x 9 m.			
33	83 746 à 84 056	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone car présence de milieu humide.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

Photo

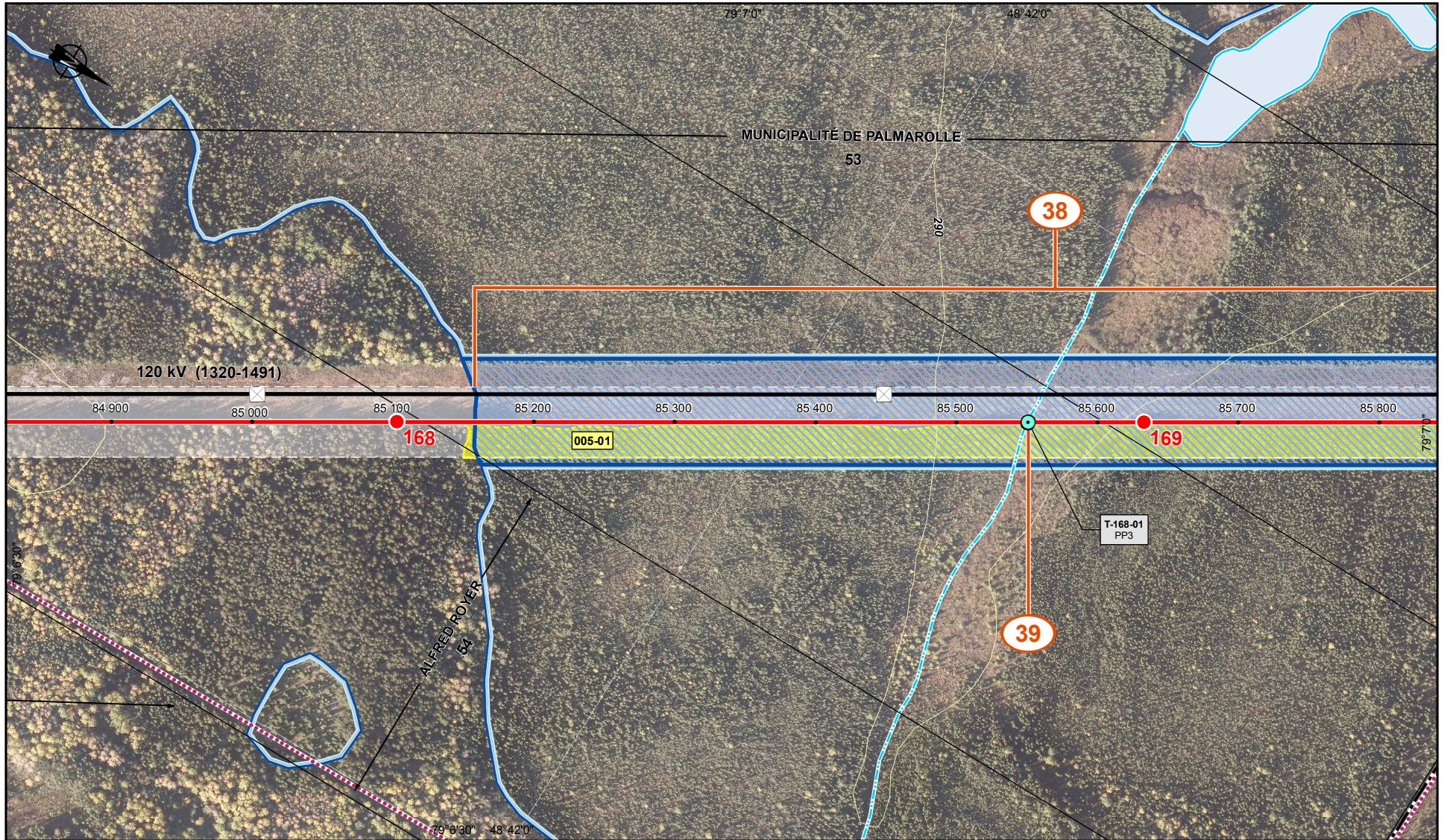


	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		0 40 80 m
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				MTM, fuseau 10, NAD83
					Tourbière ouverte				3693_gsf_am_020_131028.mxd

STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 166 à 176 : À Palmarolle, accès par le 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest ou par le chemin Langlois.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
33	83 646 à 84 056	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone car présence de milieu humide.			
34	84 056 à 84 337	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
35	84 068	8 ^e et 9 ^e Rang Ouest	Mettre en place une signalisation adéquate indiquant l'entrée du chantier et les voies d'accès à l'emprise.			
36	84 075	Fossé de drainage (T-165-01)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 750 mm x 12 m pour traverser le fossé de drainage.			
37	84 632	Sentier de motoneige	Informar les représentants du club de motoneige local du calendrier des travaux. Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers, et aménager au besoin une voie de contournement. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et, au besoin, réparer tout élément de signalisation endommagé.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :						Photo



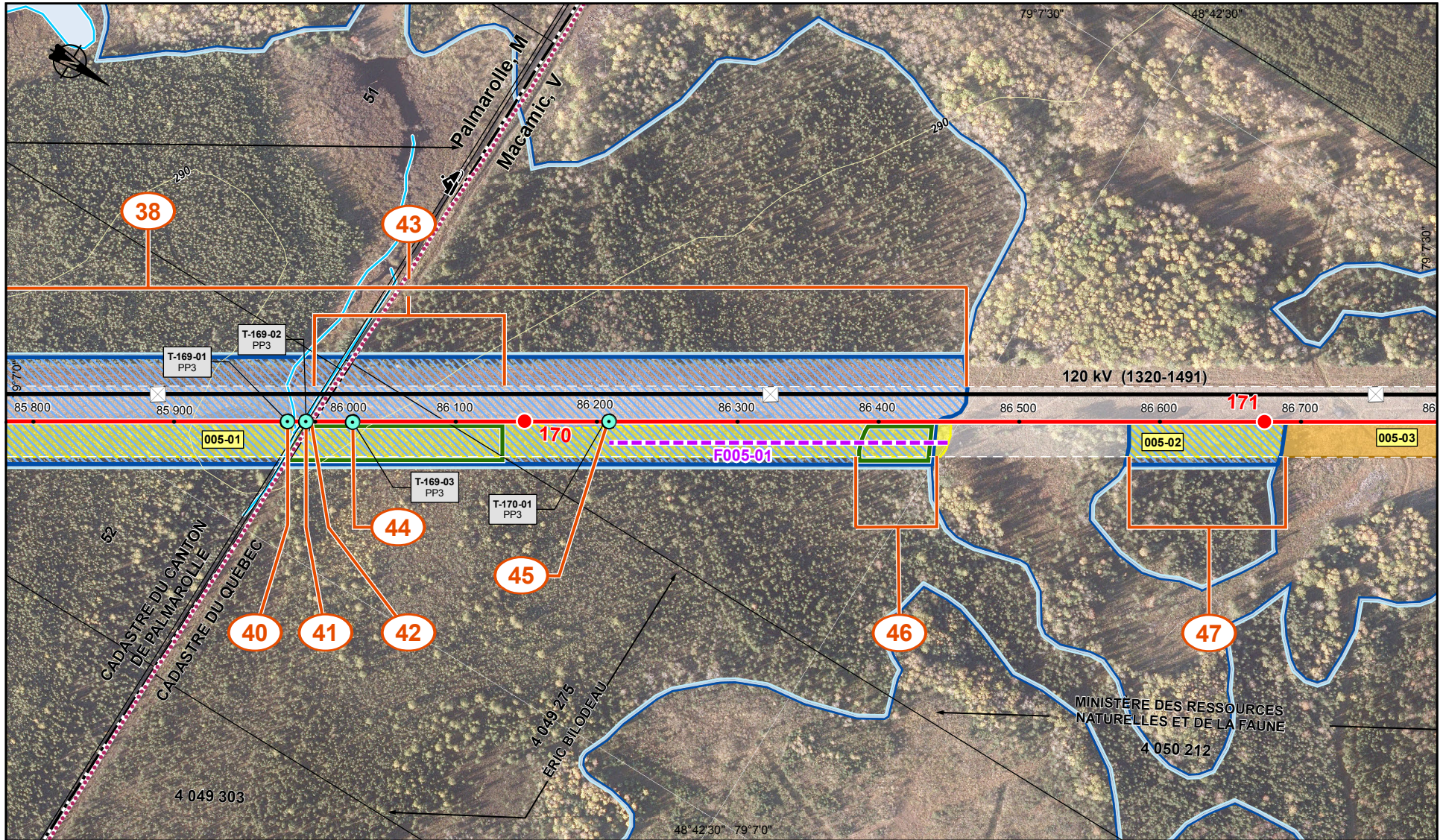
	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel				
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				
					Tourbière ouverte				

STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 166 à 176 : À Palmarolle, accès par le 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest ou par le chemin Langlois.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
38	85 158 à 86 460	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières. Installer des fascines (F005-01) sur une longueur de 240 m sur le chemin de circulation.			
39	85 551	Cours d'eau intermittent (T-168-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :	Photo
------------------------------------	--------------

--	--

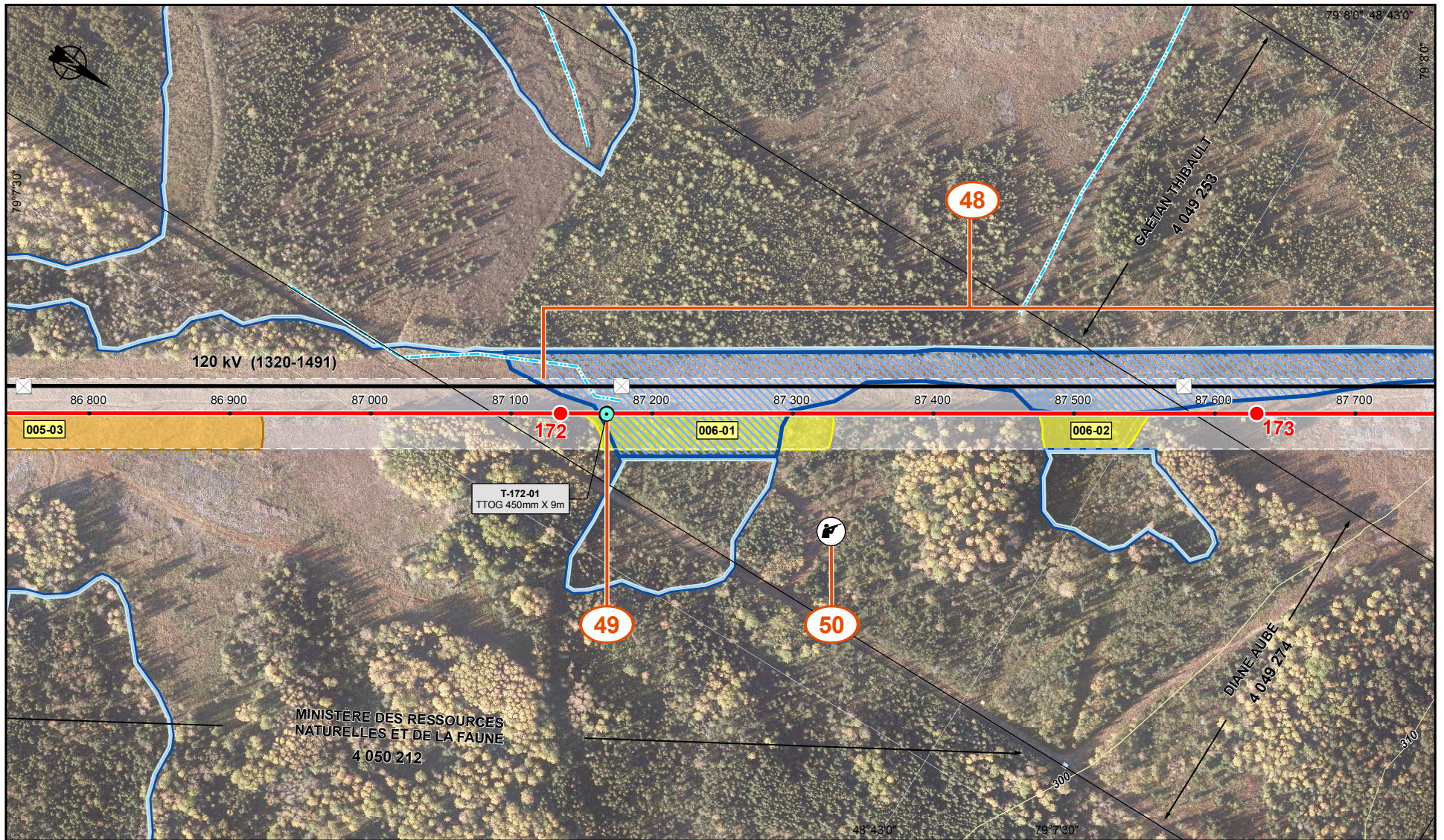


	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600 Chainage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303 Lot, numéro
	A-153 Bretelle d'accès et chemin de contournement		001-01 Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		0 40 80 m
	1 Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié		Tourbière ouverte				MTM, fuseau 10, NAD83 3693_gsf_am_020_131028.mxd

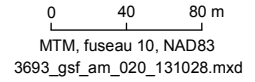
STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 166 à 176 : À Palmarolle, accès par le 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest ou par le chemin Langlois.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
38	85 158 à 86 460	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières. Installer des fascines (F005-01) sur une longueur de 240 m sur le chemin de circulation.			
40	85 980	Cours d'eau permanent (T-169-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
41	85 994	Cours d'eau permanent (T-169-02)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
42	85 997	Sentier de motoneige	Informar les représentants du club de motoneige local du calendrier des travaux. Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers, et aménager au besoin une voie de contournement. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et, au besoin, réparer tout élément de signalisation endommagé.			
43	85 997 à 86 135	Tourbière ouverte	Dans la tourbière ouverte, l'entrepreneur doit éviter d'utiliser de la fascine (pontage de bois) pour l'aménagement des chemins d'accès et de circulation et des aires de travail pour la construction des pylônes. Si de la fascine est utilisée dans ces milieux, elle devra être retirée à la fin des travaux lors des opérations de réaménagement, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec.			
44	86 027	Cours d'eau permanent (T-169-03)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
45	86 208	Cours d'eau intermittent (T-170-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
46	84 384 à 86 449	Tourbière ouverte	Dans la tourbière ouverte, l'entrepreneur doit éviter d'utiliser de la fascine (pontage de bois) pour l'aménagement des chemins d'accès et de circulation et des aires de travail pour la construction des pylônes. Si de la fascine est utilisée dans ces milieux, elle devra être retirée à la fin des travaux lors des opérations de réaménagement, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec.			
47	86 578 à 86 689	Milieu humide	Circuler au sud de l'emprise pour limiter l'impact sur le milieu humide. Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :															Photo		



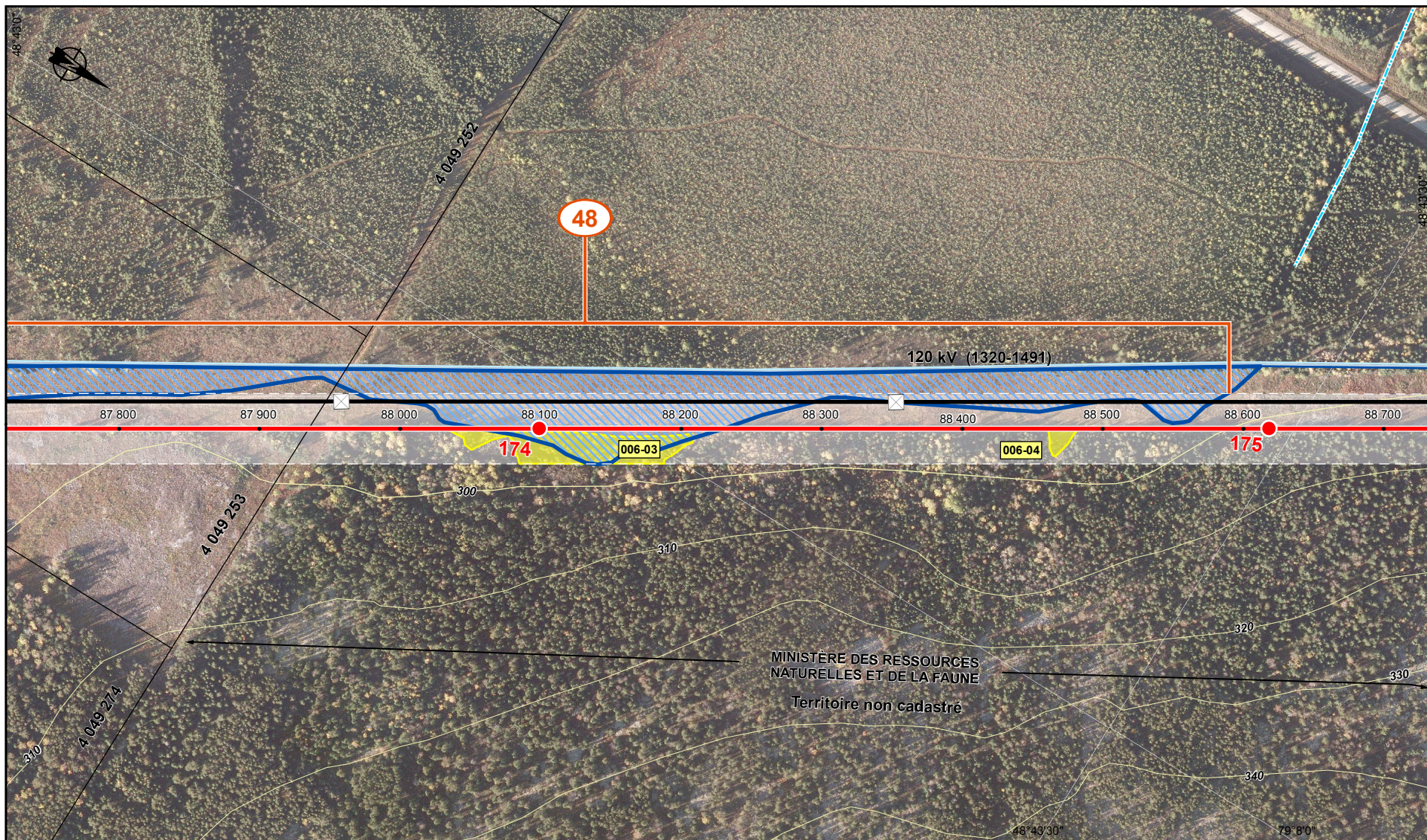
150	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B	T-164-01 PP3	Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
77 600	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad	4 049 303	Lot, numéro
A-153	Bretelle d'accès et chemin de contournement	001-01	Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel				
		1	Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				
					Tourbière ouverte				



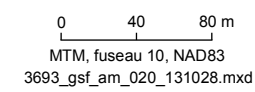
STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 166 à 176 : À Palmarolle, accès par le 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest ou par le chemin Langlois.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
48	87 123 à 88 590	Milieu humide	Circuler au nord de l'emprise pour limiter l'impact sur le milieu humide. Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
49	87 168	Cours d'eau intermittent (T-172-01)	Remplacer le ponceau existant en mauvais état par un ponceau de type TTOG 450 mm x 9 m.			
50	87 329	Camp de chasse	Si possible, n'effectuer aucun travail durant la période de chasse à l'original de la mi-septembre à la fin octobre et de la chasse à l'ours noir de la mi-mai à la fin juin. Si les travaux ne peuvent pas être effectués à un autre moment, communiquer aux utilisateurs du territoire, par le biais de l'Association de chasse et pêche de La Sarre, la nature et le calendrier des travaux prévus de façon à perturber le moins possible leurs activités et leurs déplacements.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :						Photo
<div style="background-color: #e0e0e0; border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>						



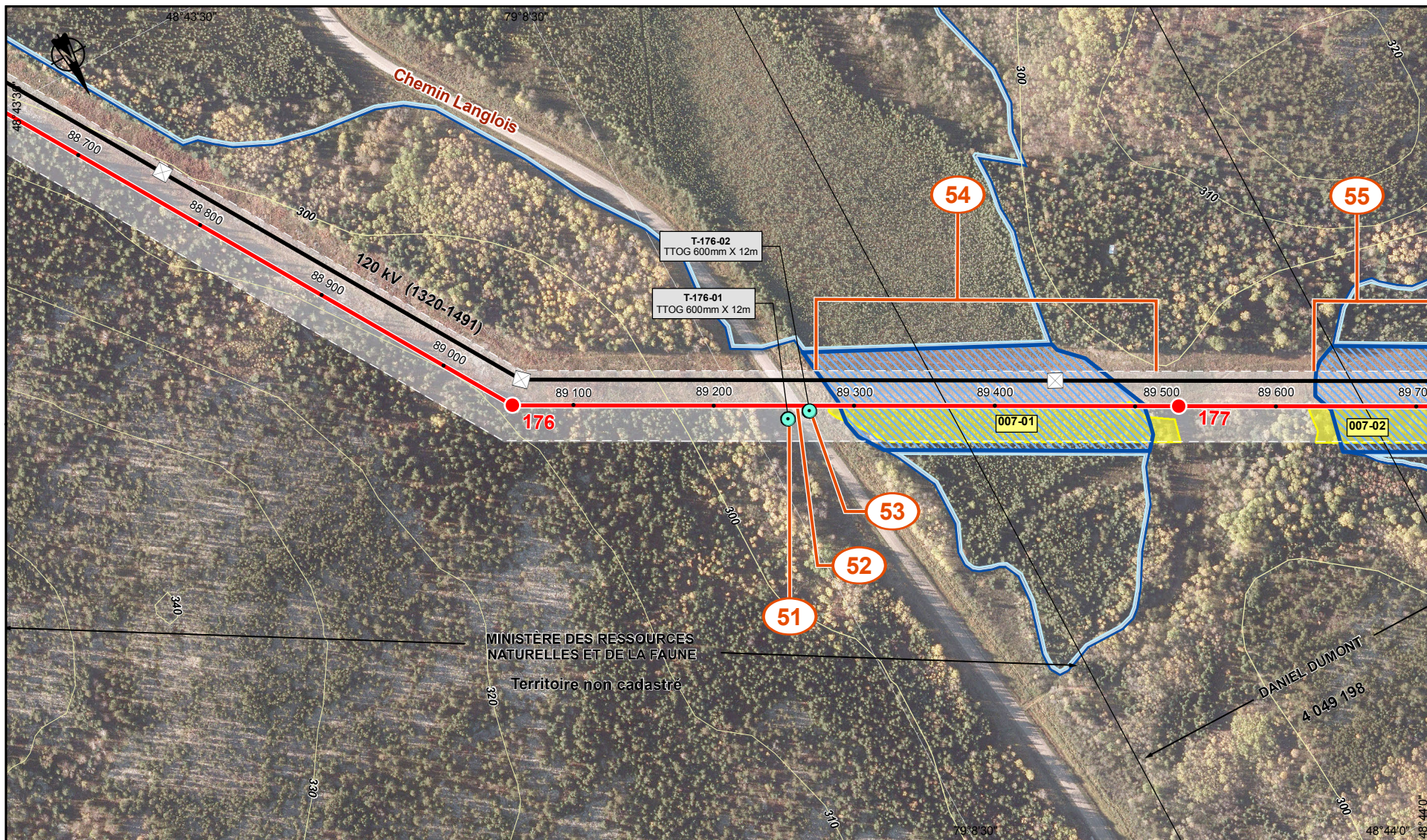
	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel				
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				
					Tourbière ouverte				



STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 166 à 176 : À Palmarolle, accès par le 8° et 9° Rang Ouest ou par le chemin Langlois.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
48	87 123 à 88 590	Milieu humide	Circuler au nord de l'emprise pour limiter l'impact sur le milieu humide. Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :						Photo
<div style="background-color: #e0e0e0; border: 1px solid black; width: 100%; height: 100%;"></div>						



	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				
					Tourbière ouverte			MTM, fuseau 10, NAD83	
								3693_gsf_am_020_131028.mxd	

STRATÉGIE D'ACCÈS

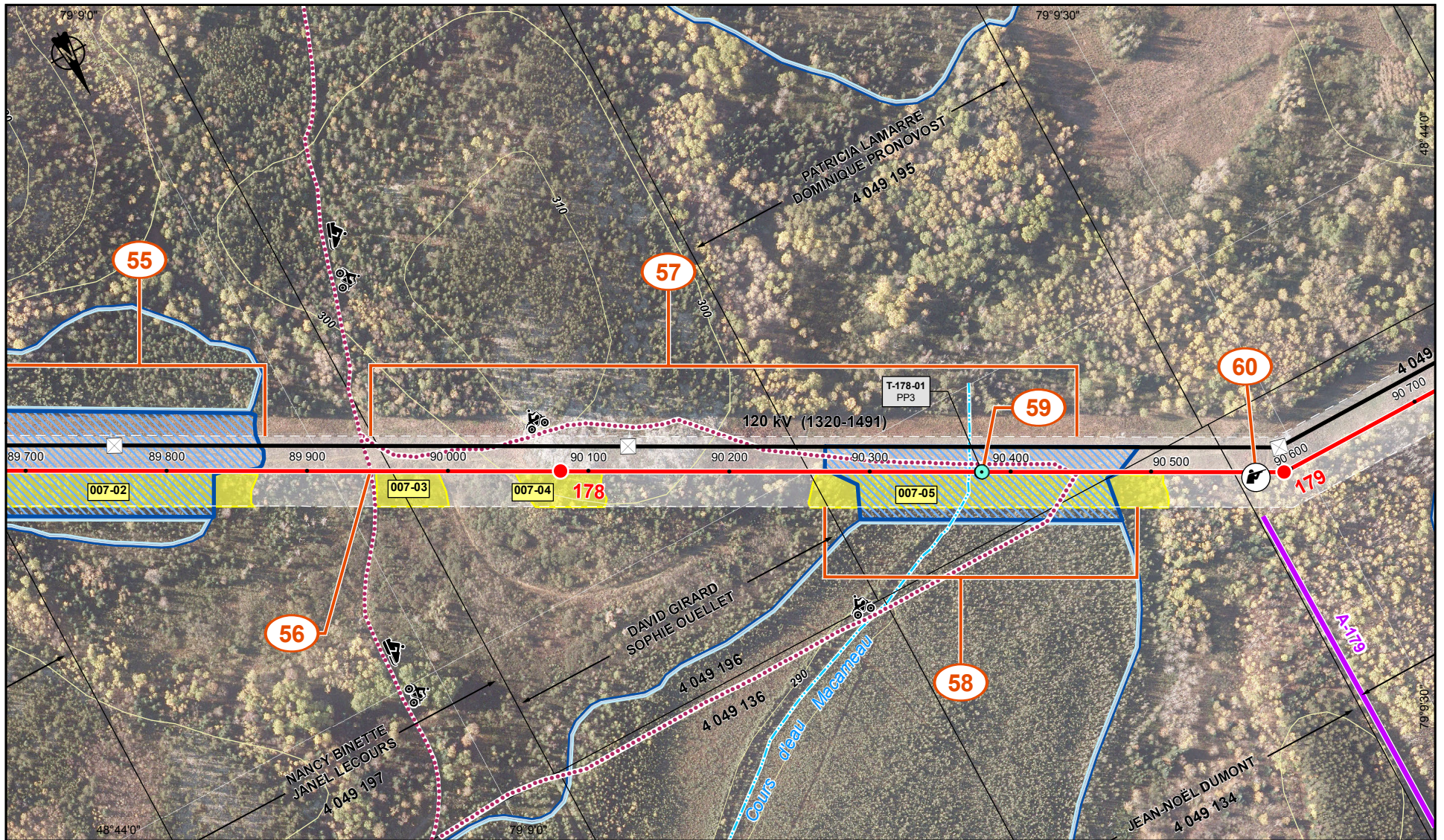
Pylônes 166 à 176 : À Palmarolle, accès par le 8^e et 9^e Rang Ouest ou par le chemin Langlois.

Pylône 177 à 181 : À Macamic, accès par le chemin Langlois ou par le 2^e et 3^e Rang et par le chemin A-179.

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
51	89 254	Fossé de drainage (T-176-01)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 600 mm x 12 m pour traverser le fossé de drainage.			
52	89 256	Chemin Langlois	Mettre en place une signalisation adéquate indiquant l'entrée du chantier et les voies d'accès à l'emprise.			
53	89 268	Fossé de drainage (T-176-02)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 600 mm x 12 m pour traverser le fossé de drainage.			
54	89 290 à 89 510	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
55	89 627 à 89 870	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

Photo



	150 Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		T-164-01 PP3 Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600 Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours d'eau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303 Lot, numéro
	A-153 Bretelle d'accès et chemin de contournement		001-01 Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		0 40 80 m
	1 Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié		Tourbière ouverte				MTM, fuseau 10, NAD83 3693_gsf_am_020_131028.mxd

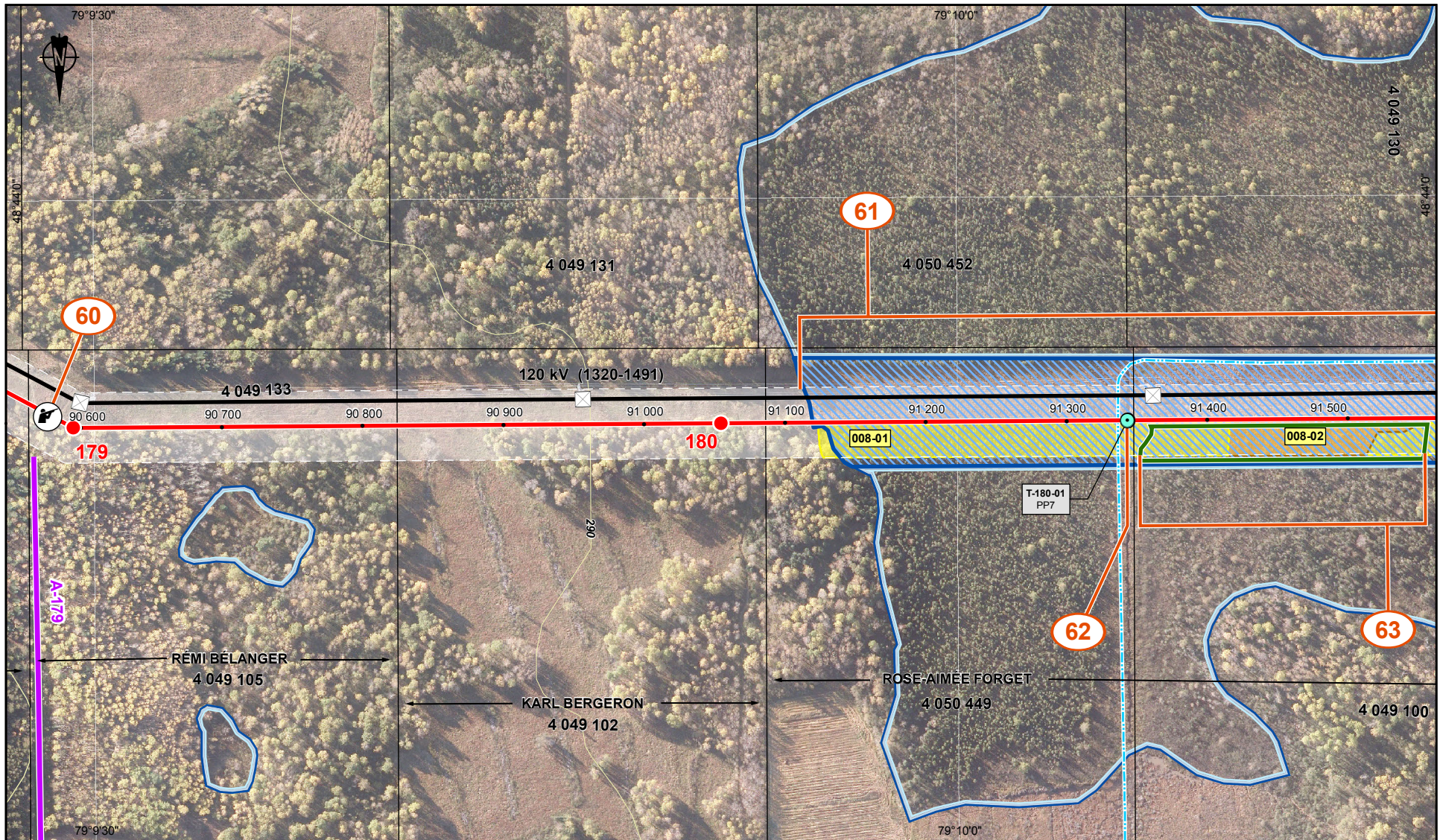
STRATÉGIE D'ACCÈS

Pylônes 177 à 181 : À Macamic, accès par le chemin Langlois ou par le 2^e et 3^e Rang et par le chemin A-179.

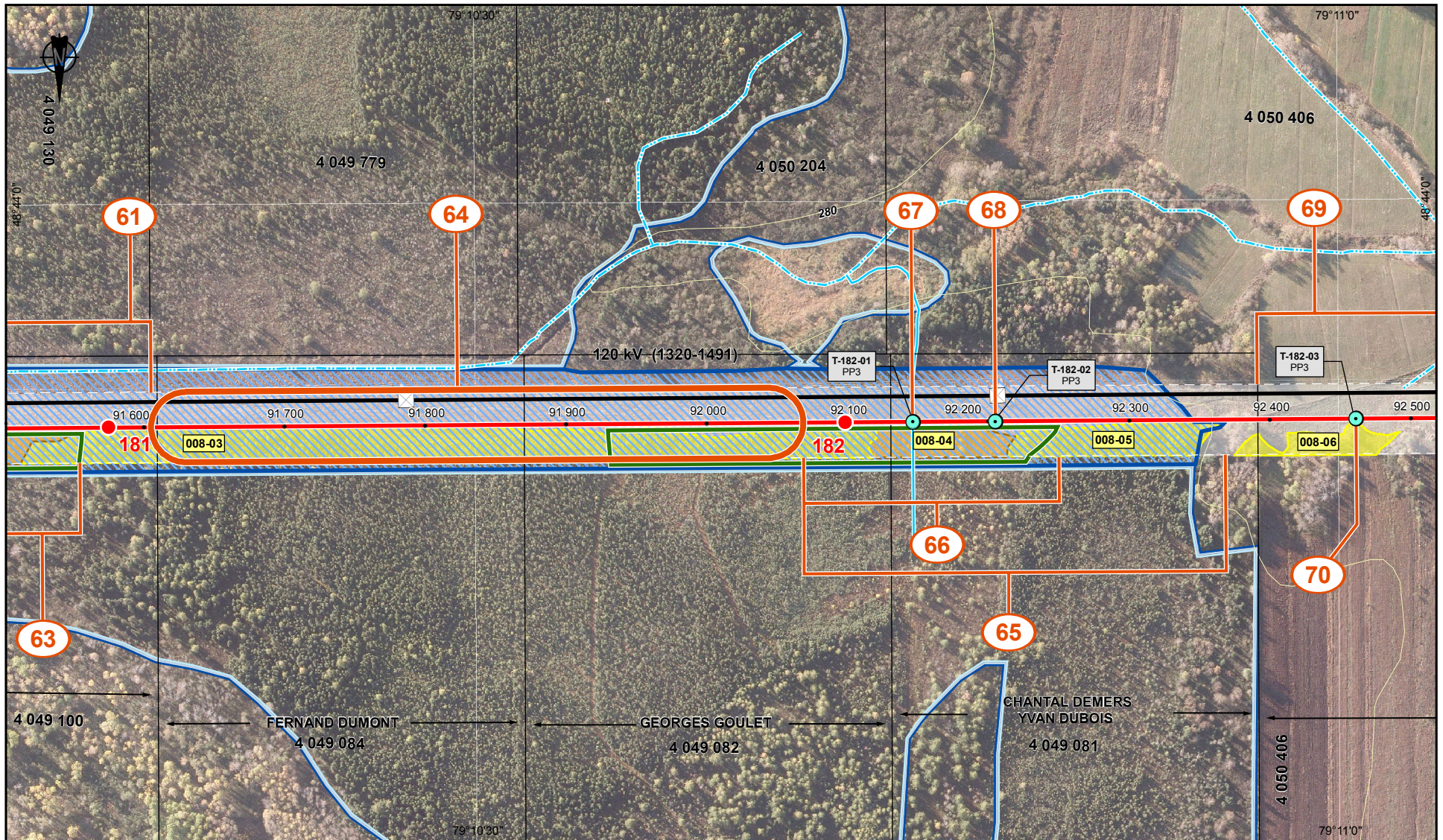
ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
55	89 627 à 89 870	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
56	89 938	Sentier de motoquad et de motoneige	Informers les représentants des clubs de motoquad et de motoneige locaux du calendrier des travaux. Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers, et aménager au besoin une voie de contournement. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et, au besoin, réparer tout élément de signalisation endommagé.			
57	89 938 à 90 447	Sentier de motoneige et de motoquad	Informers les représentants des clubs de motoquad et de motoneige locaux du calendrier des travaux. Baliser et clôturer les aires de travail qui se trouvent à proximité des sentiers, et aménager au besoin une voie de contournement. À la fin des travaux, effectuer une remise en état des lieux et, au besoin, réparer tout élément de signalisation endommagé.			
58	90 268 à 90 490	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
59	90 380	Cours d'eau Macameau (T-178-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
60	90 575	Camp de chasse	Si une installation de chasse se trouve dans l'emprise de la ligne ou dans un chemin de circulation, entrer en contact avec le propriétaire pour qu'il la démantèle.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :

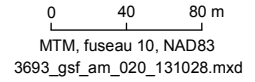
Photo



	150 Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		T-164-01 PP3 Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600 Chainage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303 Lot, numéro
	A-153 Bretelle d'accès et chemin de contournement		001-01 Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		0 40 80 m
	1 Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié		Tourbière ouverte				MTM, fuseau 10, NAD83 3693_gsf_am_020_131028.mxd



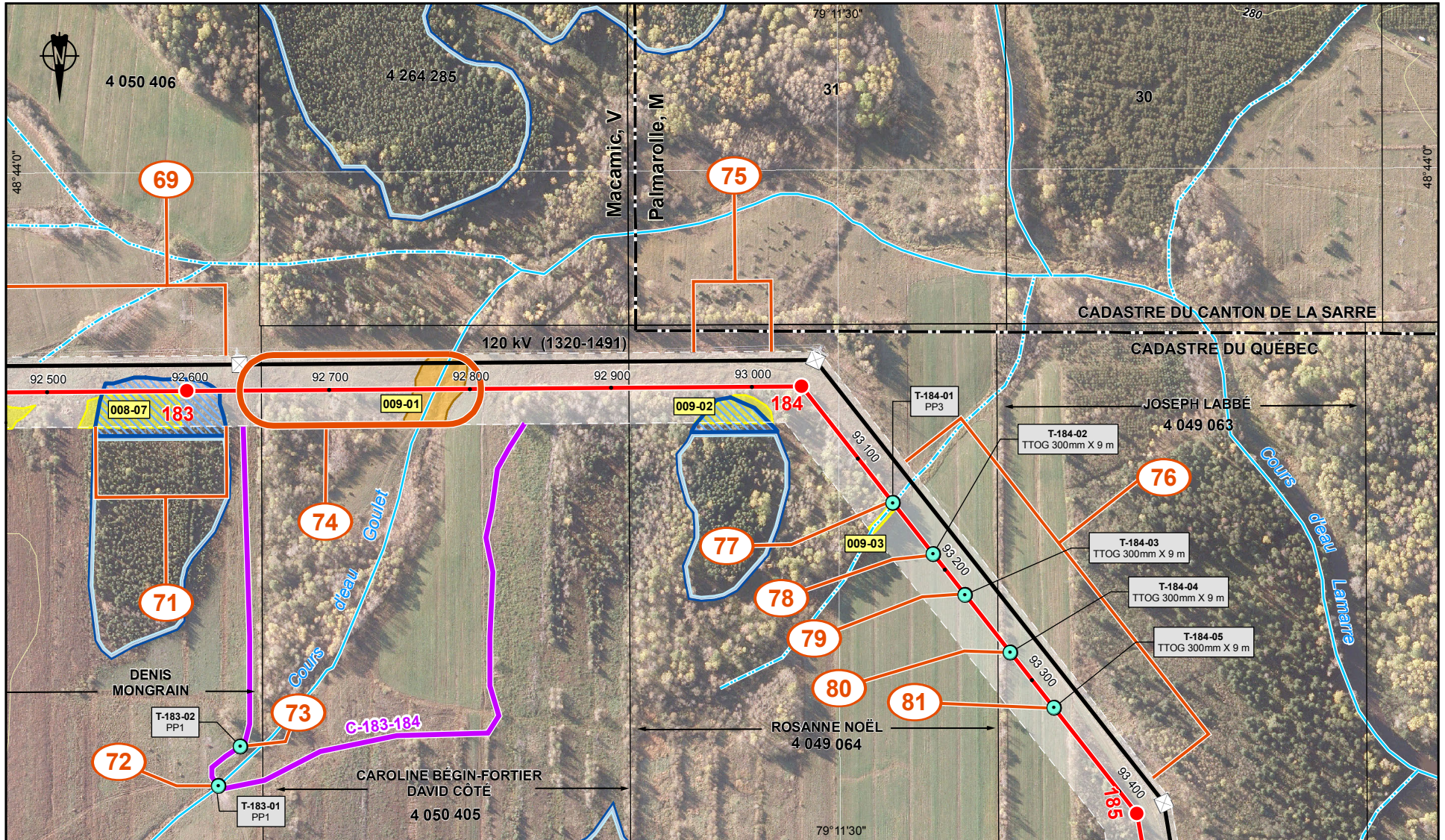
	150	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600	Chainage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	A-153	Breteille d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
		Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel				
				Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				
						Tourbière ouverte				



STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 177 à 181 : À Macamic, accès par le chemin Langlois ou par le 2 ^e et 3 ^e Rang et par le chemin A-179. Pylônes 182 à 183 : À Macamic, accès par la route 393 et par le chemin de contournement C-183-184.
--------------------------	---

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
61	91 111 à 91 605	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
63	91 351 à 91 554	Tourbière ouverte	Dans la tourbière ouverte, l'entrepreneur doit éviter d'utiliser de la fascine (pontage de bois) pour l'aménagement des chemins d'accès et de circulation et des aires de travail pour la construction des pylônes. Si de la fascine est utilisée dans ces milieux, elle devra être retirée à la fin des travaux lors des opérations de réaménagement, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec.			
64	91 605 à 92 072	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone car présence de milieu humide et de tourbière ouverte.			
65	92 072 à 92 368	Milieu humide	Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
66	92 072 à 92 250	Tourbière ouverte	Dans la tourbière ouverte, l'entrepreneur doit éviter d'utiliser de la fascine (pontage de bois) pour l'aménagement des chemins d'accès et de circulation et des aires de travail pour la construction des pylônes. Si de la fascine est utilisée dans ces milieux, elle devra être retirée à la fin des travaux lors des opérations de réaménagement, à moins d'indication contraire de la part du représentant d'Hydro-Québec.			
67	92 146	Cours d'eau permanent (T-182-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
68	92 205	Cours d'eau permanent (T-182-02)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
69	92 391 à 92 627	Terre cultivée	Utiliser uniquement le chemin de circulation dans l'emprise. Restreindre la circulation à une voie de 8 m de largeur et limiter le nombre de passage au strict nécessaire.			
70	92 461	Ruisseau intermittent (T-182-03)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :															Photo		

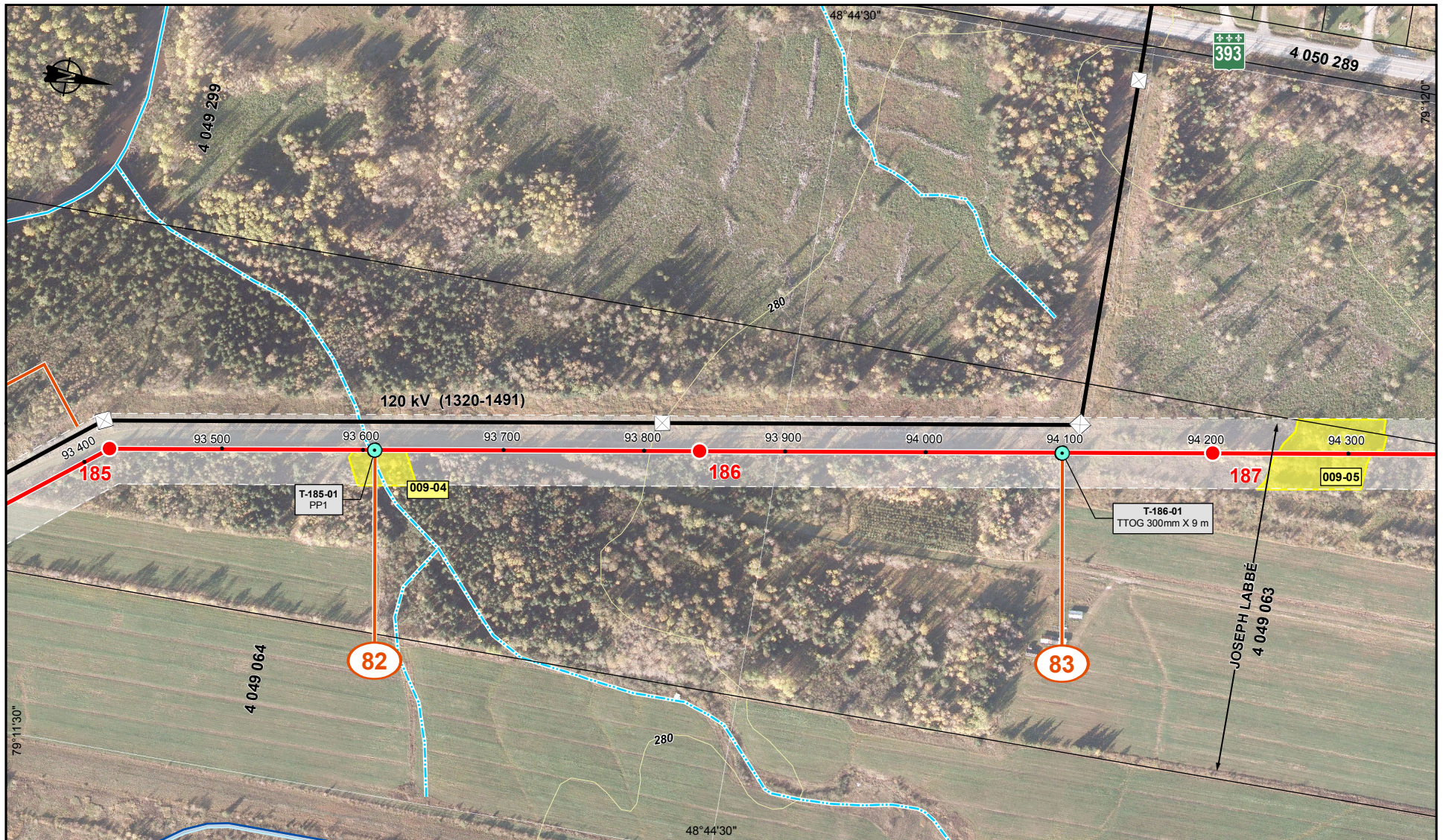


	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600 Chainage		Déboisement de mode B2		Cours d'eau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303 Lot, numéro
	A-153 Bretelle d'accès et chemin de contournement		001-01 Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante	0 40 80 m MTM, fuseau 10, NAD83 3693_gsf_am_020_131028.mxd	
	1 Numéro de l'élément sensible		Tourbière ouverte		Milieu humide inventorié				

STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 182 à 183 : À Macamic, accès par la route 393 et par le chemin de contournement C-183-184. Pylônes 184 à 188 : À Macamic, accès par la route 393.
--------------------------	--

ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
69	92 391 à 92 627	Terre cultivée	Utiliser uniquement le chemin de circulation dans l'emprise. Restreindre la circulation à une voie de 8 m de largeur et limiter le nombre de passage au strict nécessaire.			
71	92 534 à 92 627	Milieu humide	Circuler au sud de l'emprise pour limiter l'impact sur le milieu humide. Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
72	C-183-184	Cours d'eau Goulet (T-183-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP1.			
73	C-183-184	Fossé de drainage (T-183-02)	Mettre en place un pont provisoire de type PP1.			
74	92 636 à 92 808	ZNI	Ne pas circuler dans cette zone car présence du ruisseau Goulet.			
75	92 959 à 93 014	Milieu humide	Circuler au sud de l'emprise pour limiter l'impact sur le milieu humide. Respecter les clauses environnementales particulières concernant l'aire de travail des pylônes et les chemins d'accès ou de circulation en milieu humide. Faire la remise en état conformément aux clauses environnementales particulières.			
76	93 124 à 93 394	Terre cultivée	Utiliser uniquement le chemin de circulation dans l'emprise. Restreindre la circulation à une voie de 8 m de largeur et limiter le nombre de passage au strict nécessaire.			
77	93 140	Cours d'eau intermittent (T-184-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP3.			
78	93 187	Fossé de drainage (T-184-02)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm X 9 m.			
79	93 222	Fossé de drainage (T-184-03)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm X 9 m.			
80	93 275	Fossé de drainage (T-184-04)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm X 9 m.			
81	93 325	Fossé de drainage (T-184-05)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm x 9 m.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :															Photo		

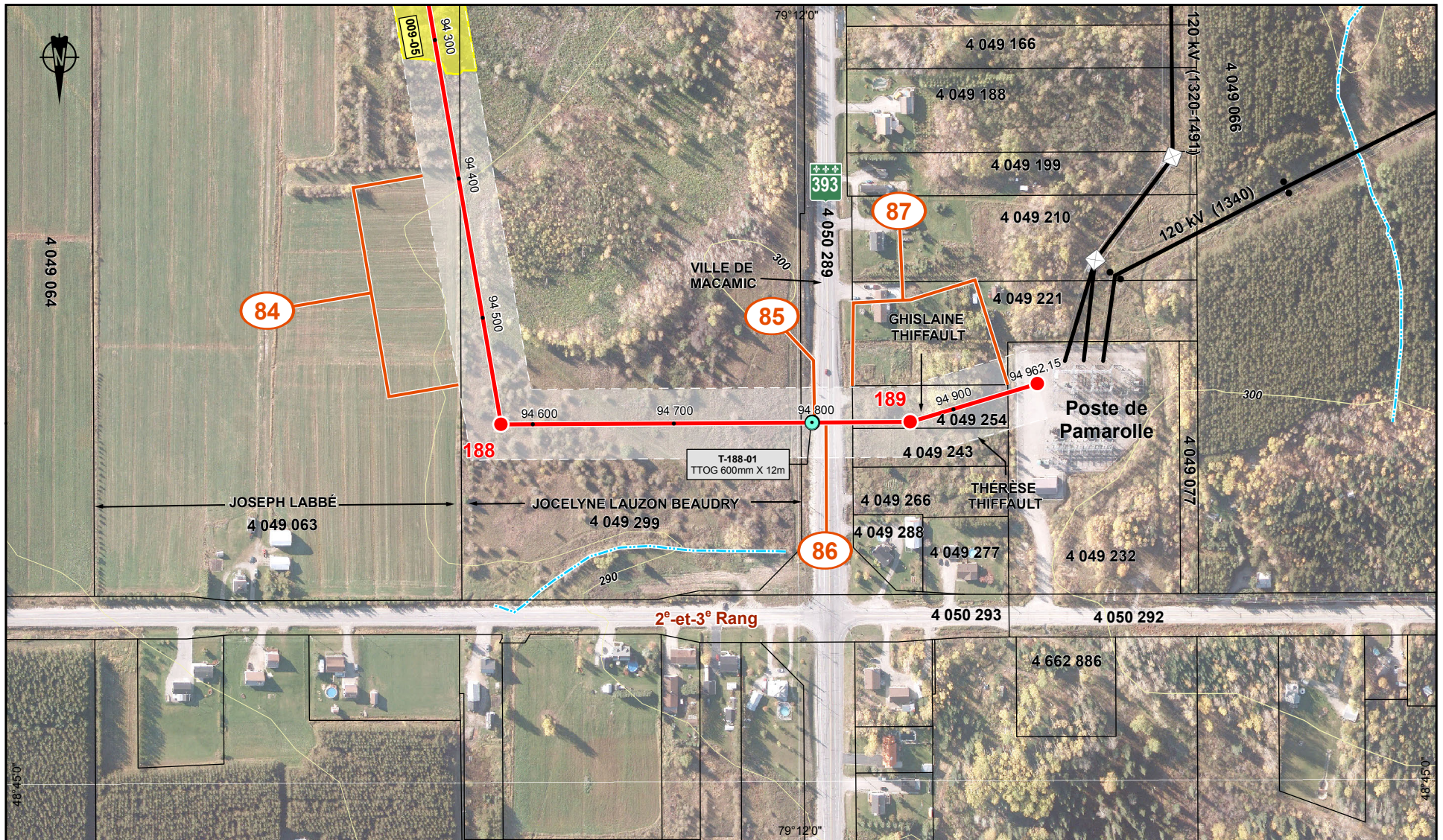


	Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	Chaînage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		Lot, numéro
	Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante		
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié			MTM, fuseau 10, NAD83	
					Tourbière ouverte			3693_gsf_am_020_131028.mxd	

STRATÉGIE D'ACCÈS	Pylônes 184 à 188 : À Macamic, accès par la route 393.
--------------------------	---

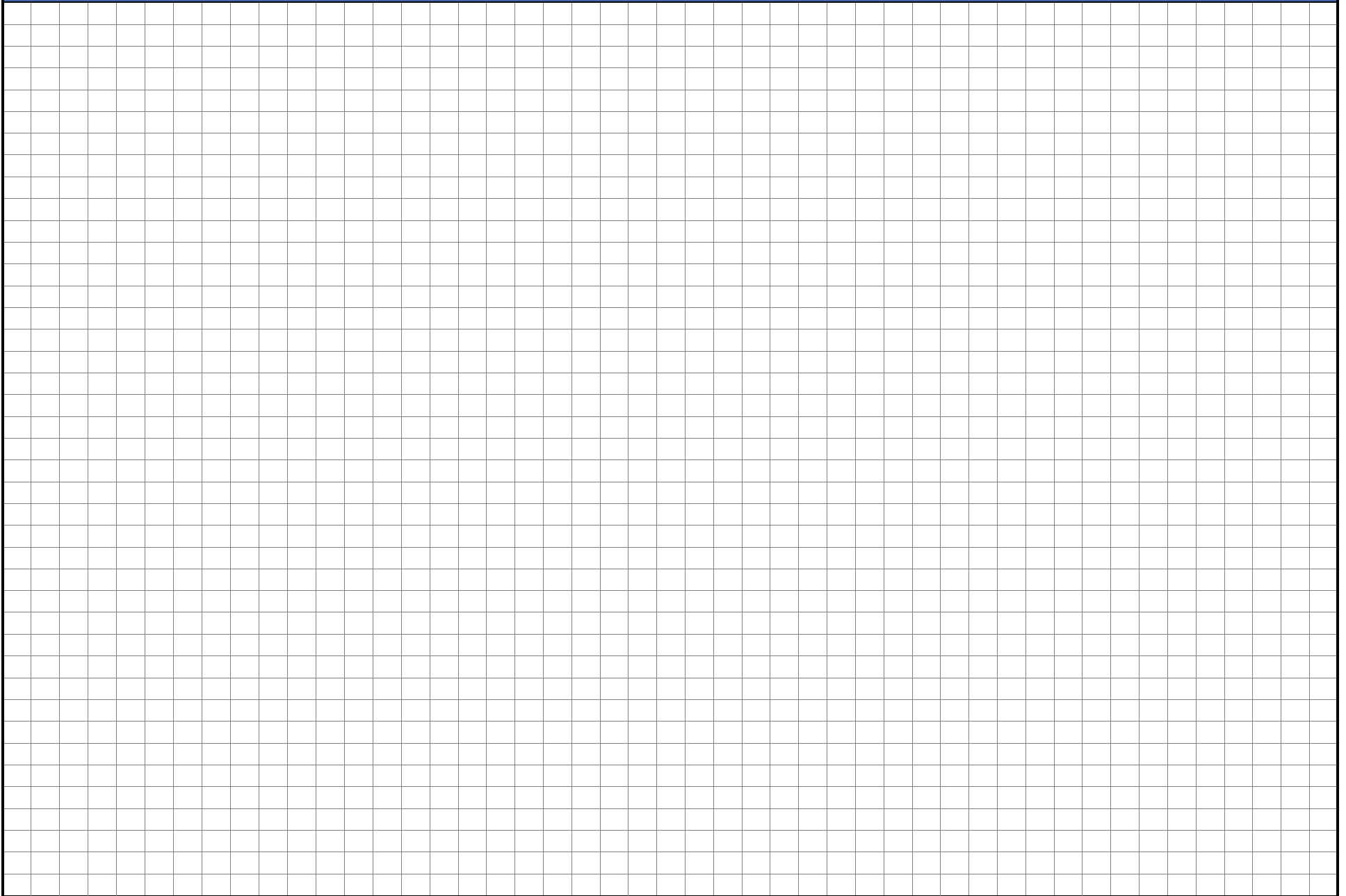
ÉLÉMENTS SENSIBLES			MESURES D'ATTÉNUATION	Application		Référence
#	CHAÎNAGE	IDENTIFICATION		A	NA	
82	93 609	Cours d'eau intermittent (T-185-01)	Mettre en place un pont provisoire de type PP1.			
83	94 097	Fossé de drainage (T-186-01)	Mettre en place un ponceau de type TTOG 300 mm x 9 m.			
Mode de déboisement			Appliquer les modes de déboisement prévus. En cas de modifications, justifier.			

COMMENTAIRES ET REMARQUES :															Photo	
<div style="display: flex; align-items: center;"> <div style="flex: 1; border-right: 1px solid black; border-bottom: 1px solid black; background-color: #e0e0e0; margin-right: 5px;"> <p style="margin: 0;"> </p> </div> <div style="flex: 1; border-bottom: 1px solid black; background-color: #e0e0e0;"> <p style="margin: 0;"> </p> </div> </div>																

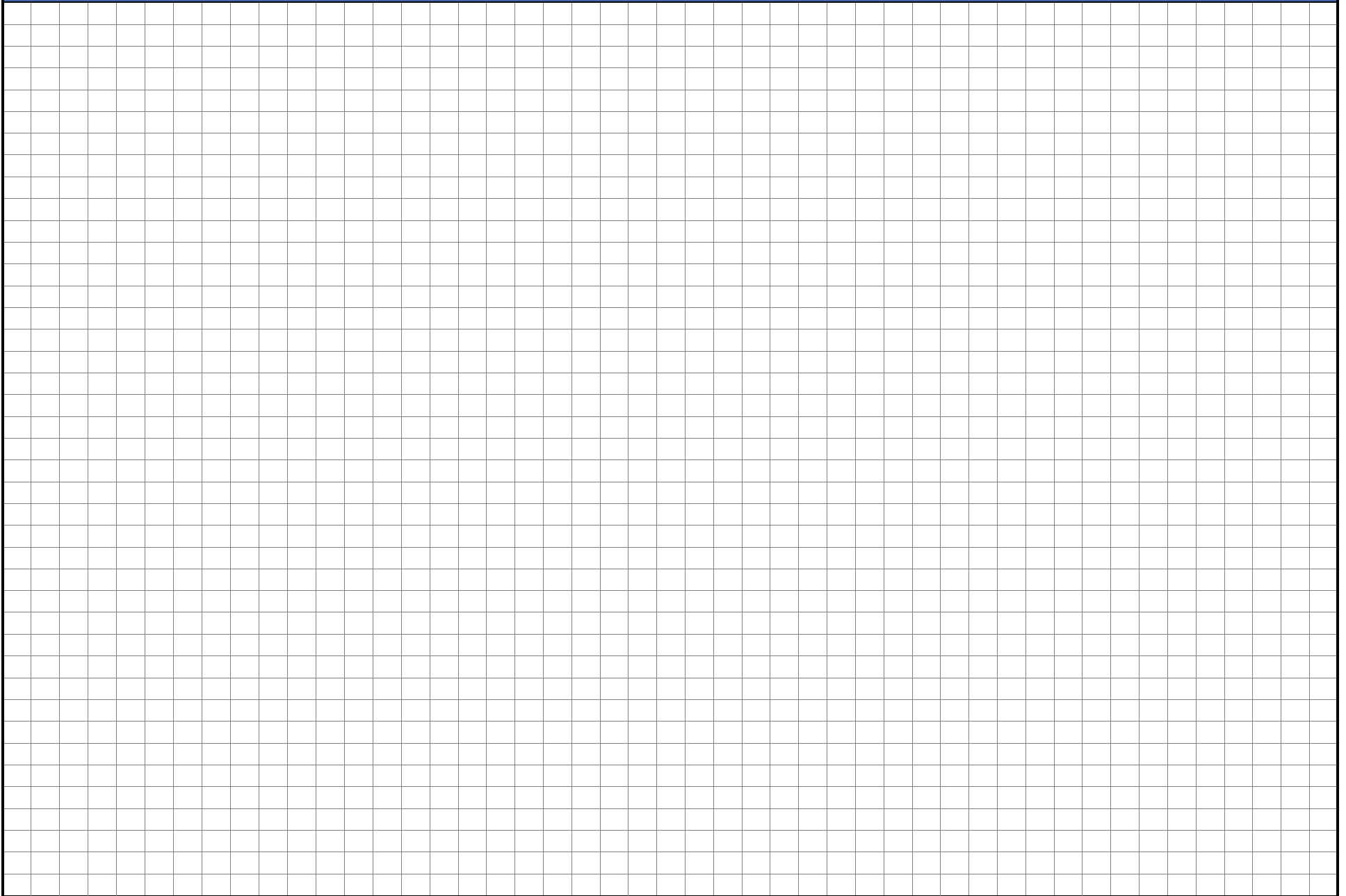


	150 Pylône, ligne et emprise projetés		Déboisement de mode B		T-164-01 PP3 Ponceau ou pont provisoire à installer		Sentier de motoneige		Municipalité
	77 600 Chainage		Déboisement de mode B2		Cours deau permanent		Sentier de motoquad		4 049 303 Lot, numéro
	A-153 Bretelle d'accès et chemin de contournement		Numéro de mode de déboisement		Cours d'eau intermittent		Installation de chasse		NOM Propriétaire
	Fascine à installer		Zone de non intervention (ZNI)		Milieu humide potentiel		Pylône, portique et ligne existante	0 40 80 m MTM, fuseau 10, NAD83 3693_gsf_am_020_131028.mxd	
			Numéro de l'élément sensible		Milieu humide inventorié				
					Tourbière ouverte				

NOTES



NOTES



STRATÉGIES D'ACCÈS

Pylônes 150 à 153	Par l'accès A-153 situé sur la route 390 à quelque 800 m. à l'est de l'emprise.
Pylônes 154 à 158	Par l'accès A-158 situé sur la route 390 à quelque 200 m. à l'est de l'emprise.
Pylône 159	Par l'accès A-159 situé sur la route 390 à quelque 200 m. à l'ouest de l'emprise.
Pylônes 160 à 164	Par l'accès A-164 sur le chemin des 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest, à quelque 450 m. à l'est de l'emprise.
Pylône 165	Par l'accès A-164 et par le chemin de contournement C-164-165 côté est de l'emprise.
Pylônes 166 à 176	Accès par le chemin des 8 ^e et 9 ^e Rang Ouest et l'emprise ou par le chemine Langlois et l'emprise.
Pylônes 177 à 181	Accès par le chemin Langlois et l'emprise ou par l'accès A-179 sur le chemin des 2 ^e et 3 ^e Rang.
Pylône 182 à 183	Accès par le chemin de contournement C-183-184, côté droit pour protéger le ruisseau Goulet.
Pylônes 184 à 188	Accès par la route 393.
Pylône 189	Accès par la route 393 et l'emprise.

PERSONNES RESSOURCES EN ENVIRONNEMENT

NOM	FONCTION	ADRESSE ET UNITÉ	TÉLÉPHONE
Daniel Doyon	Agent Environnement et indemnisation	Hydro-Québec – Équipement 855, Sainte-Catherine Est, 11 ^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5	Cellulaire : 514 239-5145
Benoît Des Croisselles	Chargé de projet – Environnement	Hydro-Québec – Équipement 855, Sainte-Catherine Est, 18 ^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5	514 840-3000 poste 4551 Cellulaire : 514 214-2947
Stéphane Lapointe	Conseiller – Environnement	Hydro-Québec – Équipement 855, Sainte-Catherine Est, 18 ^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5	514 840-3000 poste 3560
Mathieu Tremblay	Ingénieur forestier	Hydro-Québec – Équipement 855, Sainte-Catherine Est, 18 ^e étage Montréal (Québec) H2L 4P5	514 840-3000 poste 7623

Complété par :

_____ nom _____ signature _____ date

Complété par :

_____ nom _____ signature _____ date

Complété par :

_____ nom _____ signature _____ date